

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 21 FEVRIER 2012**

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

APPROUVE : 32 VOTANTS (30 POUR et 2 NON PARTICIPATION AU VOTE)

SOMMAIRE

I – Adoption des procès-verbaux des 20 décembre 2011 et 12 janvier 2012.....	4
I.1 – Modification des commissions suite au décès de M. BEHAGUE.....	5
II – Affaires financières.....	5
II.1 – Débat d’orientation budgétaire sur l’exercice 2012.....	5
III – Affaires Sociales.....	16
III.1 - Espace multi-accueil Françoise Dolto. Evolution des tarifs au 1 ^{er} mars 2012.....	16
III.2 - Espace multi-accueil Françoise Dolto. Convention cadre entre le Conseil Général et la ville pour une place d’éveil petite enfance.....	16
V – Jeunesse et Sports.....	16
V.1 – AS Sin Football – Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas....	16
V.2 – Le club « les Epis Foot » – Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas.....	16
VII – Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments.....	17
VII.1 – Signature de deux conventions entre RTE-EDF-Transport et la ville de Sin le Noble.....	17
VII.2 – Cession d’une parcelle communale, rue du Stade.....	18
VII.3 – Classement dans le domaine public de la voirie, des espaces verts et de l’éclairage public du lotissement des jardins de Beaulieu.....	19
X – Culture, fêtes et Communication.....	19
X.1 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Contrats.....	19
X.2 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès de la Région.....	20
X.3 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Général.....	20
XI – Personnel communal.....	23
XI.1 – Renouvellement du chantier-école 2012.....	23
XI.2 – Signature d’une nouvelle convention d’adhésion avec l’association IDEES.....	24
XI.3 – Création d’un poste de rédacteur à temps complet suite à l’avis de la CAP.....	24
XII - Divers.....	24
XII.1 – Contrat urbain de cohésion sociale – Actions 2012 du secteur associatif – demande de subvention.....	24
XII.2 - Nos quartiers d’été 2012 – Subventions exceptionnelles 2012.....	25
XII.3 – Fonds de Participation aux Habitants – Subventions 2012.....	27
XII.5 – Projet humanitaire associatif : subvention exceptionnelle à l’association « Un monde entre nos mains ».....	27
XIII – Etat des décisions directes.....	30
XIV - Questions orales.....	30

**REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 FEVRIER 2012
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Daniel CORDONNIER		
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Philippe REANT		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert	X			
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
MEUNIER Martine		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
CHOTIN Jean-Michel		Pouvoir à Johanne MASCLET		
VAN NIEUWENHUYSE Jean-François	X			
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne	X			
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond	X			

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer la séance du conseil municipal. Je vais demander à Emilie de faire l'appel en l'absence de Laurène qui a accouché le 9 février dernier d'un beau bébé nommé Isaac. 50 cm, 3,420kg.

Avant de procéder à l'ordre du jour du conseil municipal, vous avez deux ajouts sur table. Le premier concerne un projet de délibération sur la tarification des entrées et des abonnements dans le cadre du Printemps Culturel 2012. Point 10.4 évoqué par Marina Dabonneville.

Le deuxième ajout concerne un projet de délibération pour un séjour humanitaire au Sénégal. Vous pouvez l'insérer au paragraphe 12.5 et il sera évoqué par Guillaume Krzykala.

Un projet de délibération que je vous demande de retirer de la session de ce conseil municipal, au point 12.4 qui concerne la cession de parcelles communales Courée Douce. Compte tenu de nouveaux éléments, je souhaite reporter ce projet à un prochain conseil municipal.

Y a-t-il des objections à cet ajournement et à ces deux ajouts ?

Bien.

A l'unanimité. Merci.

Le premier point concerne l'adoption des procès verbaux.

Le premier concerne celui du 20 décembre 2011. Avez-vous des remarques ?

Mme MASCLET : J'ai une remarque page 4, je pense qu'il y a un souci, sur le point II.1, affaires financières, entre mes interventions et celles de Madame Jupin.

M. LE MAIRE : C'est plutôt vous qui avez fait ces interventions ?

Mme MASCLET : Tout à fait.

M. LE MAIRE : D'accord. C'est Madame Masclét au lieu de Madame Jupin sur cet échange.

Mme MASCLET : J'ai une autre question qui concerne les questions de fin de conseil. Vous avez refusé de répondre à une de mes questions, je pense qu'il serait bien de faire figurer la question même si vous refusez d'y répondre.

M. LE MAIRE : Effectivement, j'ai refusé de répondre à une question orale. Je maintiens mon refus de répondre à votre question orale.

Mme MASCLET : Vous allez la faire figurer ?

M. LE MAIRE : Il me semble qu'elle est mentionnée. Si ce n'est pas mentionné, nous ferons en sorte de le mentionner et de toute façon, ce sera dans le procès verbal d'aujourd'hui puisque j'ai effectivement dit que je maintiens le refus de répondre à cette question orale. Y a-t-il d'autres remarques sur ce PV du 20 décembre ?

M. KRZYKALA : Oui, état des décisions directes. On me prête la phrase « ce n'est pas une remarque, mais une petite question ». Il me semble que ce n'est pas moi qui ai dit cela.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas Madame Lalart qui avait posé la question du seuil ? Cela fait partie des marchés publics et quel est le seuil des marchés publics pour la passation de certains marchés qui étaient passés de 4 000 à 14 000 € et en fait c'est 15 000 €. Je ne sais plus qui avait posé la question, mais ce n'est pas Guillaume. La personne peut se manifester. Véronique Legrand, me fait part qu'en page 23, par rapport à mon refus de réponse sur l'une de vos questions orales, vous avez en milieu de page « *Monsieur le Maire :... Le point suivant, je ne vais pas l'évoquer, puisque c'est la question n°5, mais qui est relative à l'élection législative. Cela ne peut pas être évoqué en Conseil Municipal.* ».

Mme MASCLET : Oui, mais la question peut figurer même si vous refusez d'y répondre.

M. LE MAIRE : Je maintiens le fait que je ne répondrai pas à cette question. C'est hors sujet. C'est relatif à l'élection législative.

Mme MASCLET : Je ne vois pas pourquoi.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

A l'unanimité

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal extraordinaire du 12 janvier 2012.

Y a-t-il des remarques.

Mme LALART : Vous nous faites figurer en présent et en absent non excusé. Je sais que les femmes ont le don d'ubiquité, pour Corinne Jupin et moi, il n'y a pas de souci, par contre pour les hommes c'est peut-être un petit peu plus....

Nous sommes présents et absents non excusés.

M. LE MAIRE : Ce sera corrigé, Madame Lalart.

Mme MASCLET : Alors que ces procès verbaux sont à voter ce soir, ils figurent déjà sur le site de la ville !

M. LE MAIRE : Oui, effectivement, ils ne devraient y figurer qu'une fois validés par le Conseil Municipal. C'est une bonne remarque. Nous passerons la consigne au webmaster. C'est important.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

I.1 – Modification des commissions suite au décès de M. BEHAGUE

M. LE MAIRE : Le prochain point consiste à apporter quelques modifications sur les commissions.

Sur la commission des « moyens ». Je vous propose de remplacer Jean-Marie Behague par Véronique Legrand.

Sur la commission « qualité de vie », je vous propose de remplacer Frédérique Jouvenet par Martine Meunier.

Le conseil d'administration du CCAS : de remplacer Jean-Marie Behague par Martine Meunier.

Sur le groupe de travail pour la dénomination des voies de remplacer Jean Marie Behague par Jean Pierre Stobiecki.

Avez-vous d'autres propositions et des remarques sur ces modifications.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – Affaires financières

II.1 – Débat d'orientation budgétaire sur l'exercice 2012

M. REANT : Bonsoir à tous. La gestion 2011 vient de se terminer. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un point sur la situation financière actuelle et future. La ville est engagée dans un programme de rénovation urbaine et de création d'un éco quartier. Ces deux projets vont impacter sa situation financière pendant quelques années. L'objectif sera donc de cadrer les investissements prévus selon ses capacités financières. Nous allons faire le point sur l'endettement. Il n'y a pas de projection ?

M. LE MAIRE : Il y a un problème technique qui nous empêche de diffuser à l'écran.

M. REANT : L'encours de la dette est de 12,990 M€ au 31 décembre 2011 à un taux moyen de 3,35 %. Il est composé de 21 emprunts, dont 80 % à taux fixes et 20 % à taux variables. La dette est saine, exempte de produits structurés ou toxiques hormis un emprunt indexé sur le franc suisse. Cependant, cet emprunt sera soldé en avril 2012. Le capital restant dû sur cet emprunt est de 58 K€. Rappelez-vous, nous avons soldé les deux emprunts toxiques.

La dette par type de risque :

En taux fixe : 80 %.

En taux variable sur l'EURIBOR ou sur le TAG : Il y a un petit 2 % sur le livret A+0,60 %.

La ville n'est pas surendettée. Elle le serait si son encours de dette excédait le montant des recettes réelles de fonctionnement. Actuellement, il en représente 75 %.

L'encours de la dette au 31 décembre 2011 est de l'ordre de 750 € par habitant contre 930 au niveau national.

Vous avez un profil d'extinction de la dette. Nous voyons que ça baisse très vite.

La fiscalité.

J'ai simplifié. Sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie, les recettes de la ville seront de 4 537 245 €. C'est une estimation, nous n'avons pas encore les taux exacts.

L'évolution sur la période de 2008 à 2011 est de 4,08 %.

Nous avons estimé, d'après ce que nous savons, que le produit de fiscalité évolue par la simple augmentation des bases fiscales puisque les taux n'augmenteront pas pour la troisième année consécutive.

Cela veut dire que nous n'augmentons pas l'impôt.

Nous savons que les bases vont augmenter de 1,80 % en principe.

Le produit prévisionnel 2012 est estimé « au fil de l'eau », sans augmentation de taux. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixé à 1,018 pour 2012. A titre de comparaison, ci-dessous la moyenne des taux des 54 communes du Nord de plus de 10 000 habitants, en 2011.

La taxe d'habitation, chez nous, est de 24,95 %, elle est de 26,78 % chez nos voisins.

La taxe sur les propriétés bâties est de 23,04 %, elle est de 27,79 % dans les 54 autres villes du Nord.

La taxe sur les propriétés non bâties est de 51,57 % et 64,67 pour ces autres communes.

Résultats de la gestion 2011.

Le compte administratif provisoire de 2011 présente un résultat final cumulé de 562 K€ contre 1,786 M€ en 2010 et 649 € en 2009.

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 2,6 M€.

La section d'investissement présente un résultat négatif de 871 K€ ainsi qu'un report d'investissement déficitaire de 1,206 M€.

Vous avez la balance. Je vais prendre les grands chiffres.

Pour le fonctionnement, nous avons un résultat de 2 640 822,02 €.

En investissement, un résultat négatif de - 871 707,37 €.

Il y a un total d'investissement qui est de - 2 078 381,37 € et un total général positif de 562 440,65 €.

L'orientation du budget 2012.

Le budget 2012 est prioritairement axé sur le projet de Rénovation Urbaine qui représente, pour la ville, un volume d'investissements de 21 M€ sur la période 2009-2016 et un pic de dépenses sur les 3 années 2012-2013 et 2014.

Une part de ces dépenses sera récupérée sous la forme de subventions ou de récupération de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Toutefois, la ville devra faire l'avance de trésorerie et recourir à l'emprunt pour financer, à la fois son programme d'investissement Rénovation Urbaine et ses autres dépenses d'investissement.

Pour la section de fonctionnement.

Là aussi je vais vous détailler les recettes.

Les recettes de fonctionnement, en produits de gestion courante, c'est 1 %.

En produits des services et du domaine : 4 %.

En impôts et taxes : 42 %.

En dotations et participations : 52 %.

Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses estimées prévoient une limitation de la hausse des charges à caractère général de 2 %, ce qui implique la nécessité de réaliser des économies sur certains postes pour compenser ceux qui augmentent naturellement comme l'énergie et le carburant.

Une hausse de 3 % des charges de personnel.

Des charges financières supplémentaires liées aux emprunts contractés en 2012 pour financer le programme d'investissement.

Les charges à caractère général c'est 25 %, c'est le carburant, l'énergie...

Les charges de personnel et frais assimilés : 65 %. Là-dedans, il y a aussi le médecin du travail, les formations, etc.

En autres charges de gestion courante : 6 %. Le SIRFAG, le CCAS, les subventions des associations.

Les charges financières : 4 %.

En charges exceptionnelles : un tout petit 1%.

Telles qu'estimées, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 16.9 M€ ce qui permettrait un virement en section d'investissement de 943 K€.

La section d'investissement.

2012 est une phase importante du programme de Rénovation Urbaine. Parmi les opérations déjà réalisées, il faut citer la Maison de Quartier Mandela, le déplacement et l'extension des jardins familiaux. Les travaux de voirie vont commencer en mars et le démarrage du groupe scolaire est prévu pour novembre (livraison prévue début 2014).

Plan de financement prévisionnel du programme de Rénovation Urbaine. Les besoins de fonctionnement, nous voyons qu'en 2011, c'était 910 000 €. En 2012 c'est 5 040 000 €. En 2013 c'est 2 930 000 €. En 2014 : 2 170 000 €. Après nous devrions être à l'aise.

Les recettes d'investissement se composent :

- du virement de la section de fonctionnement : 943 000 €

- les excédents de fonctionnements capitalisés : 2 078 000 €

- des restes à réaliser en recettes : 365 000 €

- de la récupération de la TVA payée en 2011 sur les dépenses éligibles au Fonds de Compensation de la TVA : 205 000 €

- des taxes d'urbanisme : 133 000 €

- du produit des amendes de police : 30 000 €

- des subventions d'équipement : 1 275 000 €

- des produits de cessions : 130 000 €

- des recettes d'amortissements : 455 000 €

- du recours à l'emprunt

Elles s'élèvent à 5 584 000 € hors emprunts.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- les restes à réaliser de 2001 : 1 571 000 €
- le déficit reporté : 872 000 €
- le remboursement en capital des emprunts : 1 445 000 €
- le programme de rénovation urbaine : 5 147 000 € hors restes à réaliser
- des propositions nouvelles d'investissement

Compte tenu de la faible capacité d'autofinancement de la ville et afin de maintenir un niveau d'emprunt raisonnable, il conviendrait de ne pas inscrire plus de 1,5 M€ en propositions nouvelles. Dans ces conditions, les dépenses d'investissement s'élèveraient à 10,535 M€ et le besoin de financement serait de 5 M€.

Un avenant à la convention ANRU est en cours de rédaction pour retirer certains équipements initialement prévus et se concentrer sur la réalisation du groupe scolaire. Ces équipements défléchés seront réalisés ultérieurement, hors du programme de rénovation urbaine.

Par ailleurs, les modalités d'indemnisation du sinistre survenu au centre social Nicolas Hulot ne sont pas encore connues à ce jour. C'est pourquoi aucune prévision budgétaire n'est inscrite à ce sujet, pour le moment.

Mise en perspective de l'évolution de l'épargne brute et de l'encours de la dette pour 2012. On voit l'évolution de l'épargne brute de 2007 à 2012. Il est certain qu'en 2012 elle va baisser, car nous allons emprunter beaucoup et le résultat sera plus bas.

Même en limitant le volume emprunté à 5 M€ en 2012, l'encours de la dette voit son niveau augmenter sensiblement.

Toute économie de la section de fonctionnement (augmentation des recettes ou diminution des dépenses) et/ou l'obtention de subventions supplémentaires permettrait de maintenir une situation financière saine.

M. LE MAIRE : Merci, Philippe.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Mme MASCLET : Sur le reste à réaliser fin 2011, report 2011/2012, en dépenses, nous avons 1 571 561 €. J'aurais voulu savoir ce que cela concerne ? Idem pour les recettes.

M. REANT : C'est ce que nous n'avons pas effectué comme travaux.

M. LE MAIRE : Il y a en dépenses 1 571 000 €, en recettes 364 000 €, ce qui fait un résultat de report de 1 206 000 €.

Mme MASCLET : Je voudrais savoir quelles sont ces dépenses qui sont reportées de 2011 à 2012.

M. REANT : Essentiellement des dépenses ANRU mais tout est engagé.

M. LE MAIRE : Là-dessus, est-ce que nous sommes en mesure de préciser aujourd'hui toutes les opérations qui ont été reportées.

Mme DELOBELLE : Pratiquement 1 M€ concernant l'ANRU et le reste sont des dépenses diverses. Les engagements ont été faits, mais les factures ne sont pas arrivées avant le 7 décembre, date limite de mandatement d'investissement.

M. LE MAIRE : Un reste à réaliser est une somme qui a été engagée, prévue au budget qui n'a pas été réalisée en 2011, mais qui le sera en 2012. D'où ce report.

Mme MASCLET : Pour les recettes ?

M. LE MAIRE : En terme de recettes, nous avons les subventions dès l'instant où nous payons. Nous n'avons pas de recettes tant que nous n'avons pas payé. D'où l'attente de ces recettes également.

Il faut savoir qu'il nous arrive, dans les collectivités, c'est assez courant, d'avoir des restes à réaliser ; par contre il peut arriver que nous abandonnions des opérations qui n'ont pas été réalisées et qui ne le seront pas, y compris l'année N+1.

Elles ne sont plus dans les restes à réaliser.

Mme MASCLET : Dans ce cas elles ne sont pas reportées ?

M. LE MAIRE : Elles sont annulées.

Là, ce que vous voyez, ce sont des opérations que nous devons réaliser en 2012 et payer.

Mme MASCLET : Vous dites que le budget 2012 est prioritairement axé sur le projet de rénovation urbaine qui représente, pour la ville, un volume d'investissement de 21 M€ sur la période 2009/2016 avec un pic de dépenses sur les 3 années 2012-2013-2014. Une part de ces dépenses sera récupérée sous forme de subventions ou de récupération de TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Quelle part de dépense est récupérée sous forme de subvention et de TVA sur les 21 M€ ?

M. LE MAIRE : Sur les opérations de rénovation urbaine, le dispositif nous permet d'obtenir une avance de 30 % sur les opérations ANRU, avant d'engager, de payer, dès l'instant où nous avons les devis, les montants des travaux, nous pouvons obtenir 30 % de la part de l'Etat, ça peut être de la Région aussi, des financeurs. C'est une manière plus confortable d'aborder, car cela nous évite d'emprunter ou de tirer sur notre ligne de trésorerie. Ensuite, restent les 70 % de subventions à obtenir et ces 70 % sont payés par l'Etat, la Région et différents partenaires, une fois que les travaux sont réalisés et réceptionnés parfois.

Notre démarche consiste à accélérer. Nous allons faire en sorte de ne pas trainer sur le retour des factures. Dès l'instant où une facture arrive, cette facture est envoyée aux services de l'Etat pour obtenir le plus rapidement possible la subvention.

Mme MASCLET : Sur le volume d'investissement de 21 M€, tout va être remboursé ?

M. LE MAIRE : Non. Au global, quand nous prenons la maquette ANRU, ce qui a été signé lors de la convention de juillet 2010, le montant total, l'investissement représentait 70 M€. Pour toutes les opérations, les bailleurs, la ville, etc. le syndicat des transports, la CAD. La part à charge pour la ville pour les opérations ville est entre 32 et 34 %. Cela veut dire que si nous arrondissons, cela fait 30 % ville et 70 % autres, la Région, l'ANRU, le Conseil Général, la CAD, le SMTD, je ne pense pas oublier d'autres partenaires.

Mme MASCLET : Cela représente combien pour la ville ?

M. LE MAIRE : Les 21 M€ c'est ce que nous devons emprunter, dépenser. Sur la maquette ANRU, notre part à charge représentait environ 6 à 7 M€. Sachez que dans toutes les opérations, y compris quand nous sommes financés, nous pouvons être financés à 30 % ou à 80 %, c'est la limite, chaque collectivité doit avancer ou emprunter la totalité de l'investissement et se faire rembourser après. Nous sommes tenus, nous la ville, puisque nous sommes maître d'ouvrage, pour ces opérations ANRU qui concernent la ville, d'assurer et d'emprunter le nécessaire pour la réalisation de ces travaux. Les voiries qui vont être réalisées à partir de mars prochain, nous assurons la totalité des emprunts, je pense que tout est emprunté, pratiquement. Nous n'avons que 560 000 € d'excédent, vous l'avez compris, c'est peu. Nous devons emprunter à chaque fois que nous investissons. Nous empruntons, y compris lorsque les partenaires nous financent.

Mme MASCLET : Justement, par rapport à la question des emprunts. Si je repars sur la section investissement, plan de financement prévisionnel, nous avons bien sûr la période 2012-2013-2014, environ 10 M€ qui vont être empruntés ?

M. LE MAIRE : Oui, en terme de financement. Comme nous n'avons pas d'excédent, tout ce que nous faisons, nous empruntons. Cela correspond bien au montant des emprunts.

Mme MASCLET : 10 M€ à emprunter, je trouve cela inquiétant, car nous savons qu'un certain nombre de projets ont dû être sortis du projet ANRU. Notamment le centre social, la salle Jean Jacques Rousseau également. Donc, qu'en est-il de ces projets ? Comment la ville va-t-elle faire pour financer ces projets-là .

M. LE MAIRE : Pour ces deux opérations que nous reportons ? La question aujourd'hui, pour nous, nous sommes clairs. La priorité a été donnée à la construction et la réalisation du groupe scolaire. C'est impératif, compte tenu de l'état de nos écoles aux Epis, il est indispensable de donner cette priorité au groupe scolaire qui, je le rappelle, est passé de 5,5 M€ à pratiquement le double et compte tenu de cette nouvelle estimation, nous avons sacrifié deux opérations, la salle des sports Jean Jacques Rousseau et le centre social. Sachez qu'il ne suffit pas de le dire pour que cela se fasse, encore faut-il, d'une part, l'accord de nos partenaires financeurs. Quand nous prenons la Région qui met de l'argent sur chaque opération, il faut qu'il y ait accord de la Région pour obtenir que les subventions qui étaient attribuées à la salle des sports et au centre social, soient redistribuées vers le groupe scolaire. Il faut qu'il y ait un accord de la part de nos financeurs, la Région qui est notre plus gros financeur. Il faut bien entendu, celui de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, à travers un avenant qui est à signer par tous les partenaires de la rénovation urbaine et qui devrait se dérouler durant le premier semestre 2012.

Il n'y a rien de facile. Nous avons une cible qui est le groupe scolaire. Nous avons émis le souhait de reporter tous les financements des deux opérations citées, Jean Jacques Rousseau et le centre social, vers le groupe scolaire. C'est impératif puisque nous ne serons pas en mesure et vous vous en doutez bien, de réaliser un groupe scolaire qui a doublé et de réaliser un centre social, qui, à mon avis, s'il est estimé à aujourd'hui, irait au-delà de la maquette financière. Jean Jacques Rousseau, idem.

Je pense que ce n'est pas la peine de travailler sur une nouvelle estimation pour ces deux opérations et je ne pense pas que l'Etat nous suivra dans cette démarche. D'où ces discussions et ces négociations, à la fois avec nos partenaires financiers et l'Etat pour obtenir une annulation de ces deux opérations et obtenir les financements prévus pour ces deux opérations vers le groupe scolaire. Sinon, financièrement nous ne saurons pas faire.

Mme MASCLET : Je vais quand même continuer, nous savons pertinemment qu'à terme, la population qui va arriver dans cette zone va nécessiter la création d'un nouveau groupe scolaire. Cela veut dire encore... vous voyez ce que je veux dire. Est-ce que nous ne risquons pas, à un moment donné, de nous retrouver à long terme dans une situation de surendettement ?

M. LE MAIRE : Nous nous rejoignons sur votre remarque. Le groupe scolaire est de 18 classes, 8 classes primaires et 10 classes maternelles. Vous avez eu tous, connaissance du projet qui a été présenté en conseil municipal, un beau projet, une belle école dans un milieu ambiant de qualité, aux normes BBC, c'est-à-dire RT 2012. Très économe et très clair.

18 classes, sachez que l'Etat a souhaité plutôt 13 à 15 classes. Nous sommes montés au front et nous avons affiché notre volonté de 18 classes. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, si nous construisons 13 classes ou 15 classes, dans 5 ans, le problème se posera sur une future extension ou une autre école. Aujourd'hui, ce groupe scolaire de 18 classes est en mesure d'absorber la totalité des écoles des Epis et au-delà. C'est-à-dire commencer à amorcer l'accueil des nouveaux élèves de l'Eco-Quartier du Raquet.

Mme MASCLET : Amorcer, ça veut dire ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut être prudent puisque nous savons tous aujourd'hui que le contexte économique et notamment immobilier n'est pas au rendez-vous. Nous avons pris du retard sur la livraison, sur la vente de parcelles pour la construction de logements sur l'EcoQuartier. Il y a du retard. Donc, soyons prudents. Aujourd'hui ce que nous savons c'est que le contexte économique et immobilier n'est pas favorable. Ce n'est pas la peine d'aller au-delà de 18 classes et construire un groupe scolaire au-delà de 18 classes, ce ne serait pas très humain, mais humainement, ce ne serait pas jouable d'avoir une sorte de lycée ou groupe scolaire qui ressemblerait à un collège ou un lycée. Même si la volonté de l'Etat est plutôt de réduire le nombre de classes et d'agrandir au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux arrivants. Nous savons très bien tous ici que créer une extension sur un existant coûte cher. Donc, 18 classes. Il est déjà suffisant pour absorber les élèves des Epis, c'est une certitude.

Mme MASCLET : Combien de classe aujourd'hui aux Epis ?

M. LE MAIRE : 18.

Mme MASCLET : Et avec le nouveau groupe scolaire, nous absorbons le nombre d'élèves aujourd'hui. Ma question est de savoir, quand nous allons avoir de nouveaux Sinois, comment va-t-on faire face ? Nous serons dans l'obligation de construire un nouveau groupe scolaire. Nous n'aurons pas d'autre choix.

M. LE MAIRE : Peut-être dans 10 ans, dans 15 ans, je suis incapable de répondre à votre question aujourd'hui.

Mme MASCLET : Comment est faite la projection ? Même si ce n'est que des projections.

M. LE MAIRE : A petite échelle Jean Jaurès, nous avons tous lu la fermeture éventuelle de Jean Jaurès. Une classe devait fermer et une autre classe devait ouvrir à Joliot Curie. A Joliot Curie c'est impossible, il faut construire. De l'autre côté, à Jean Jaurès, il fallait fermer. Vous voyez un peu l'absurdité. Là-dessus, il y a le problème des enfants de moins de 3 ans qui peuvent être admis mais non comptabilisés par l'Education Nationale, c'est une autre absurdité, mais voilà, c'est comme cela aujourd'hui. La difficulté que nous avons nous à la ville, peut être aussi à l'Education Nationale, c'est de faire des prévisions à deux, trois ans. Nous savons qu'à travers des programmes de logements, la Houlette par exemple, devrait apporter des élèves compte tenu de la typologie des logements. Les nouveaux logements à la cité du Niveau, idem, nous savons très bien qu'il va y avoir des enfants. A l'Eco-Quartier, les premiers qui se sont installés, ce sont les militaires, je crois que c'est 11 ou 13 familles ; il y a quelques enfants qui fréquentent les Epis. 7 enfants sur 13 familles. Les premiers logements vont être livrés à partir de fin 2013, début 2014 en face du lycée. Combien d'enfants ? Là, nous savons donner des tendances puisqu'au niveau national, c'est 2,7 personnes par famille et nous faisons des calculs à partir de cela.

Mme DEMARECAUX : Des précisions peut-être par rapport à la façon dont a été faite l'étude. Sur les Epis, nous sommes à 18 classes, 8 classes maternelles et 10 classes primaires avec des effectifs assez bas et nous sommes sur un quartier qui est dit « vieillissant ». Nous avons une certaine marge au niveau des places disponibles à venir dans ces 18 classes. Nous avons malgré tout la possibilité, de par ces études, d'absorber les nouveaux arrivants. Nous sommes actuellement aux Epis autour de 20 à 21 élèves par classe. En REP généralement la moyenne est de 24, sachant que cette règle n'est plus jamais respectée. Nous avons un quartier vieillissant ce qui fait que les effectifs chutent et nous avons encore une capacité d'avoir des élèves supplémentaires par classe.

Mme MASCLET : J'entends bien, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer. Si vous voulez, là, quand je vous parle de cela, je parle vraiment dans une projection à long terme. Je m'inquiète. Etant donné les gros investissements qui sont faits là et qui représentent énormément d'argent, je me demande juste comment cela va se passer pour l'avenir, dans la mesure où aujourd'hui, un certain nombre de projets ont dû être retirés de l'ANRU. Cela veut dire à terme aussi, des investissements sur ces points-là. D'autres aussi, en d'autres lieux dans la ville. Plus l'investissement de ce nouveau groupe scolaire. Est-ce que le risque n'est pas le surendettement de la ville et comment faire face.

M. LE MAIRE : La question que vous posez est profonde. Est-ce qu'une ville comme Sin le Noble est en mesure d'absorber une évolution démographique ? Votre question est là. Est-ce que financièrement la ville est capable de supporter une évolution démographique de cette ampleur sur 20/30 ans ?

Aujourd'hui, ce n'est pas forcément par rapport à l'évolution démographique que nous nous posons la question, c'est par rapport à la capacité financière de la ville à répondre sur les opérations de rénovation urbaine, qui sont sur un temps très court, où il y a 21 M€ à engager sur un temps très court. La question est là.

La question sur notre capacité à accueillir des enfants dans 10 ans, 15 ans ...

Dans 10 ans, 15 ans je souhaite que la ville ne puisse pas être financièrement dans l'état actuel. L'ANRU sera terminé, il y aura certainement d'autres opérations à réaliser. Les nouveaux arrivants de l'Eco Quartier du Raquet ce sont des nouvelles recettes aussi. Quand je dis que vous y pensez, moi, j'y pense aussi puisque sur l'Eco Quartier du Raquet nous avons déjà fait une réserve foncière sur un terrain pour une prochaine école. Quand on bâtit une ville

et un Eco Quartier, forcément il faut penser à toutes ces choses, comme il faut penser à un cimetière, à des salles polyvalentes, à des maisons de quartier, à des équipements publics. Sachez que la réserve foncière pour une prochaine école est déjà positionnée. Ce n'est qu'une projection. Je ne pense pas que ce sera dans les 5 ans puisque les premiers logements, la masse la plus importante de logements sera livrée fin 2013, début 2014. Nous sommes à 2/3 ans pour les premiers arrivants. Cela va être lissé sur quelques années et je pense que nous aurons, vers 2019/2020, un équipement scolaire qui sera optimum ou peut être que le groupe scolaire fonctionnera bien et les élèves non pas à 35 ou 40 élèves par classe, comme le souhaiterait l'Education Nationale mais plutôt d'un ordre beaucoup plus confortable à la fois pour les élèves et les enseignants.

Mais, ça se construit, nous y pensons. Financièrement, une chose à la fois. Il s'agit là de financer les opérations ANRU. L'équipement sportif Jean Jacques Rousseau c'est hors ANRU. Peut être que l'Etat, d'ici quelques années, présentera un dispositif qui nous permettra de réaliser cet équipement, bien subventionné. Tout comme le centre social.

Je crois que tout le monde, le centre social, les premiers à regretter c'est nous et le deuxième c'est l'Etat. Je crois même que c'est l'Etat en premier qui regrette la construction du centre social.

Sachez que l'Etat souhaite que nous construisions un nouveau groupe scolaire à la somme indiquée mais souhaiterait également que nous fassions un centre social. Mais s'il n'apporte pas la rallonge nécessaire pour la construction de cet équipement, nous ne le ferons pas. C'est clair.

Mme BRIDOUX : Concernant la santé financière des communes, c'est vrai que toutes les communes actuellement sont dans une situation financière très difficile. Je vois même qu'à Douai dans le débat d'orientation budgétaire, on évoque la possibilité pour la quatrième année d'augmenter les impôts. Nous ne sommes vraiment pas les seuls à être dans une situation difficile, mais vous savez que les dotations dépendent des lois de finances, que les lois de finances se votent, qu'elles sont liées directement à un gouvernement et effectivement, nous avons l'espoir que les choses changent. Nous ne partagerons peut-être pas cet espoir aujourd'hui, mais la santé des communes en France dépend des choix politiques que nous faisons à un moment donné. Nous avons l'espoir que les communes vont pouvoir mieux servir les habitants, mieux répondre aux besoins de la population, mais cela fait partie des choix que nous ferons, peut être en 2012 et peut être d'autres années. Les pronostics sur une évolution démographique, c'est vrai, c'est tout à fait possible, mais quand nous voyons que l'Etat demande à ce que nous ne fissions que 13 classes ou que 15 classes, dans quelle situation il nous met, si justement nous ne prévoyons pas d'absorber les premiers habitants du Raquet. Vous voyez que nous sommes plus cohérents que ce que l'Etat veut bien nous dire.

Mme MASCLET : J'ai une dernière question qui concerne la page 6, le taux d'épargne et niveau d'encours. J'aurais souhaité un commentaire. Je vois encours de dette, recette de fonctionnement, 100 %. Est-ce que vous pourriez expliquer ce que cela signifie ?

M. REANT : En bleu foncé, vous avez l'épargne brute en fin d'exercice et nous voyons que 2008 est très bas, ça remonte en 2009, 2010, 2011. Là, nous n'empruntons pas beaucoup. Nous voyons qu'en 2011, nous n'avons pas fait d'emprunt du tout. Par contre, cette année, nous allons emprunter 5 M€. Cette ligne c'est l'encours de la dette qui prend 5 M€ de plus, nous allons passer de 12 à 17. On vous présente deux choses différentes.

Mme DELOBELLE : Nous avons un encours de dette qui est de 12 M€. Nous allons emprunter 5 M€ cette année ce qui fera 17 et qui fait 100 % pratiquement de nos recettes de fonctionnement. Si vous regardez les recettes de fonctionnement, nous sommes à 17,8 M€ ce qui est équivalent, l'encours de dettes et les recettes de fonctionnement. Nous voyons que l'épargne brute diminue, car nous avons des nouvelles charges d'intérêts, des emprunts nouveaux qui sont contractés.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Mme LALART : Une déclaration, c'est possible ?

La dette d'une commune entre pour une grande part dans l'héritage des municipalités précédentes. Après 4 ans d'exercice, vous reconnaissez tout de même que la dette est saine.

Effectivement, les deux emprunts structurés ne sont devenus toxiques que parce que vous les avez renégociés avec un an de retard en 2010. Mais tout est à présent rentré dans l'ordre, alors, vous découvrez maintenant l'emprunt indexé sur le franc suisse, emprunt en fin de vie. Interrogez donc vos conseillers financiers, c'est la meilleure opération financière de tous les temps, réalisée par Sin le Noble en 2003. Statistiquement parlant, la ville n'est pas surendettée par rapport à la moyenne nationale, mais comme elle court dans le peloton des communes les plus pauvres, ce critère est à regarder avec prudence. Pour la fiscalité, comparer les taux de Sin le Noble avec la moyenne des taux des communes de plus de 10 000 habitants dans le Nord est scabreux et dangereux et il convient de ne pas céder à la tentation d'un rattrapage. Votre tableau sur l'évolution entre 2008 et 2011 des impôts locaux démontre que l'augmentation est supérieure à celle de l'inflation. L'effort fiscal demandé aux Sinois est important, sans compter la taxe municipale sur l'électricité votée ici au taux le plus élevé et de la nouvelle taxe d'aménagement sur les permis de construire. Vous estimez l'épargne en 2012, différences entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à 943 000 €. Cette somme est insuffisante pour couvrir le remboursement en 2012 du capital des emprunts : 1 445 000 €. Il va falloir mobiliser la totalité des recettes des amortissements, 445 000 € qui sont plutôt destinés aux renouvellements ou à la rénovation des équipements anciens, d'ailleurs vous indiquez clairement la nécessité d'un nouveau recours à l'emprunt. Au passage, nous nous interrogeons sur la pertinence de l'estimation des recettes d'amortissements, 110 000 € de plus qu'en 2011, c'est-à-dire plus de 32 %, sans explication de votre part. Avec la hausse des charges du personnel, à raison de 3 % par an, ce poste va atteindre 11 050 000 € à la fin de votre mandat, soit 2 M€ de plus qu'à votre arrivée et il faut envisager une augmentation des charges financières pour payer les travaux annoncés en 2012, dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Justement, en ce qui concerne le projet de rénovation urbaine, la convention financière signée le 12 juillet 2010, ne tergiverse pas sur les délais. Toute opération non-engagée à l'issue du second semestre 2013 fera l'objet d'une désaffectation d'office. L'engagement c'est à la fois l'engagement juridique, certes, la passation des marchés et l'engagement comptable, la réservation des crédits budgétaires.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous dire clairement les montants des travaux qu'il faudra inscrire dans les budgets de 2012 et 2013, pour respecter les dispositions de la convention financière.

Le doute s'installe. En effet, dans votre présentation de ce soir, vous vous apprêtez à inscrire en 2012 plus de 6 M€ de travaux pour le plan de rénovation urbaine, mais il ne faudrait pas emprunter plus de 1,5 M€ alors que le besoin de financement est nettement supérieur. La magie n'a jamais fait bon ménage avec la comptabilité budgétaire.

Vous nous présentez un plan de financement prévisionnel du plan de rénovation urbaine, étalé jusqu'en 2016. C'est en réalité un plan de trésorerie, mais pour les crédits budgétaires la date butoir est bien le 31 décembre 2013.

Est-ce que votre notice synthétique pour le débat d'orientation budgétaire en 2012 en petit caractère, avec ses petits tableaux et ses petits beaux fromages, nous annonce un retour dans un proche avenir de l'effet ciseau et de la menace de l'alerte financière ?

M. LE MAIRE : Il y a quand même des réactions sur votre déclaration. D'abord d'une sur votre dette saine, je trouve cela franchement audacieux de votre part d'annoncer que finalement c'est grâce à vous, les emprunts toxiques empruntés durant le mandat précédent et que nous avons désengagés ; c'est bien nous, c'est la nouvelle majorité qui s'en est désengagée. C'est pour cela que nous disons qu'aujourd'hui, qu'en 2012, nous avons une situation saine. Certes difficile, mais saine. Tout au moins, cela peut rassurer nos différents partenaires.

C'est un point.

Je n'irai pas plus loin sur les emprunts que vous avez contractés durant le mandat précédent, il y a des tas d'autres choses qui ont été évoquées en son temps, je n'y reviendrai pas.

C'est 5 M€ que nous faisons, pas 1,5, pour assurer les travaux, notre engagement d'opérations ANRU.

L'effet de ciseau, je rappelle que l'effet de ciseau, cela avait été ici affiché en grand, nous ne faisons que reporter. Notre capacité financière n'est pas suffisante pour éliminer cet effet de ciseau, elle permet uniquement de le reporter. Notre situation financière reste fragile, bien sûr. Je rappelle que nous étions en réseau d'alerte en 2009.

Mme BRIDOUX : La semaine dernière, au nom de mon groupe, je demandais une pose de la hausse de fiscalité à la CAD, compte tenu de dépenses minorées avec le syndicat des transports. Je n'ai pas été entendue. Aujourd'hui, en cohérence, nous sommes favorables à ce que les taux d'imposition n'augmentent pas tant la situation de nos concitoyens est difficile et ce n'est pas le spectre de la TVA dite sociale qui est là pour nous rassurer. Il faut être un patron du CAC 40 pour voir son salaire mirobolant augmenter de 34 % l'année dernière. S'il est vrai que 64 % des familles sont exonérées de toute ou partie de la taxe d'habitation, cette année, le gouvernement n'augmentant pas la base de calcul va faire que des familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu, vont en payer et par conséquent paieront les autres taxes. Toutes les augmentations s'ajoutent de manière insupportable, l'énergie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les produits alimentaires, il arrive que certaines personnes n'arrivent plus à se soigner. Toutes les associations caritatives vous le diront, jamais elles n'ont vu une telle recrudescence d'inscription. Mais, à Sin le Noble, comme le disait Monsieur le Maire, nos finances restent très fragiles avec un excédent en baisse par rapport à 2011. Il nous faut gérer encore avec plus de rigueur si nous voulons nous en sortir, car les communes aussi subissent toutes les hausses. Je ne prendrais que deux exemples : + 100 000 € d'électricité en 2011 dont 80 % pour l'éclairage public ; + 3 300 € de carburant malgré une diminution de la consommation de 2500 litres. Toutes les communes se trouvent étranglées avec les dépenses qui augmentent plus vite que les recettes. Nous sommes engagés dans l'ANRU qu'il nous faut réussir, nous devons emprunter à des taux qui malheureusement seront en hausse. Il faudra donc faire des économies, en réfléchissant sur notre parc automobile, par exemple, sur des économies d'énergie possible, à l'encadrement le plus juste possible des enfants accueillis et des activités proposées au plus grand nombre. Toutes les pistes d'économie devront être explorées puis exploitées si l'on veut garder le cap en préservant le meilleur service à la population.

M. LE MAIRE : Il y a un impact aussi sur la TVA qui est passée de 5,5 à 7. Il y a forcément un impact sur les collectivités dont celle de Sin le Noble, qu'il va falloir absorber.

M. MARIE : Je voudrais faire une déclaration aussi. Un débat d'orientation budgétaire, c'est politique. Faisons un peu de politique, en effet. Les communes sont endettées, toutes les collectivités territoriales le sont et l'Etat lui-même est endetté, d'ailleurs dans des proportions encore plus importantes que la plupart des communes. Il y en a au moins à qui ça profite, les banques qui affichent des résultats insolents et des profits record. Ce sont elles qui profitent du système parce que le système capitaliste tout entier est un système bâti pour le profit. Même lorsqu'on nous dit, comme en ce moment, que l'on va aider la Grèce, en fait, il ne s'agit que de payer les banques qui ont spéculé sur la dette grecque. Pas un sou n'ira au peuple grec. Mais par contre, c'est à lui que l'on demande des sacrifices et ce sont les plus pauvres qui sont saignés à blanc. La Grèce devient, sous nos yeux, un pays du tiers monde et malheureusement elle nous montre ce qui nous attend demain si nous n'arrêtons pas le cycle infernal du capitalisme. Voilà pour le contexte. J'ajoute que les recettes des communes vont sans doute diminuer, comme l'a promis Sarkozy récemment, quand il a reçu les collectivités territoriales. Il leur a reproché le fait que les régions, les départements et les communes avaient créé 100 000 postes de fonctionnaires nouveaux pendant que l'Etat en supprimait 160 000. Soit dit en passant, c'est une imposture de plus parce qu'un certain nombre de fonctionnaires d'Etat ont été transférés aux collectivités territoriales.

J'en viens à notre budget. Comment faire dans une commune ouvrière, où la population s'appauvrit, où les besoins sont plus importants et où les recettes seront très probablement réduites ? Nous, à Lutte Ouvrière, nous apprécions que les taux d'imposition n'augmentent pas dans les prévisions, mais les impôts augmenteront quand même, car les bases d'imposition augmentent et la Communauté d'Agglomération du Douaisis compte augmenter ses taux. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit Josyane Bridoux, la Communauté d'Agglo ne devrait pas le faire. Mais j'ajoute qu'elle veut le faire parce que soi-disant elle veut investir de l'argent pour attirer les entreprises. Christian Poirot a même dit que cette politique-là fonctionnait, mais il fait les comptes à sa manière, comme ça l'arrange parce que parmi les entreprises incitées à venir dans les années précédentes, combien ont empoché les aides avant de s'en

aller. Delphi, la Siac et Ouest Répartition ferment ou ont fermé déjà. Si Faurecia vient s'installer comme sous traitant de Renault, comme il en parle, ce sera après avoir fermé deux autres sites ailleurs. Alors, où est le gain social dans tout cela, à part pour les patrons, évidemment qui empochent l'argent public ? En ce qui concerne notre commune, on ne peut pas l'accuser, du moins pas encore, de subventionner les patrons et nous souhaitons que ça ne change pas. Mais, la commune doit faire face à des investissements démesurés pour elle. Dans les années 2012 et 2013 en particulier, pour payer un groupe scolaire qui est certes nécessaire, mais dont le prix n'a pas cessé d'augmenter. Cela ne devrait pas incomber à une commune, de même que les logements et les équipements de prestige du futur quartier du Raquet. L'école, le logement devraient être des chantiers prioritaires de l'Etat. Cela fait trois années de suite que nous le disons, mais le graphique rassurant, sur l'extinction de la dette, en 2038, n'a aucun sens. Cette année, il a encore moins de sens que les autres années puisque nous allons rajouter 10 M€ d'emprunts nécessaires en 2012-2013-2014. En plus, les emprunts à venir, s'ils sont possibles, je dis bien s'ils peuvent se faire, vont coûter beaucoup plus cher, car la commune ne peut pas profiter des taux très faibles de la Banque Centrale Européenne qui en a fait bénéficier récemment les banques, c'était du 0,08 %. Ces mêmes banques sont responsables de la déroute économique actuelle et ensuite ont le culot de prêter aux Etats et aux collectivités à des taux très élevés, 4, 4,5, 5, etc.

Enfin, le document que nous avons eu, termine en parlant d'économies sur la section de fonctionnement, sans les chiffrer et en disant que cela permettrait une situation financière saine. Cela me paraît pour le moins étrange, car lorsque l'on ne chiffre pas et que l'on dit que ça va être sain, je demande à voir. Quelles économies ? Est-ce qu'il y a des choses inutiles dans ce que nous faisons en tant que commune ? De mon point de vue, il n'y a rien à supprimer, il faudrait même en faire plus en matière d'aide sociale, d'animation, de logements d'urgence pour les plus pauvres, d'éducation pour les écoles publiques. Est-ce que nous pouvons faire mieux avec moins ?

L'exemple de Josyane Bridoux à propos de la consommation de carburant est assez parlant, je n'y reviens pas. Il n'y a pas vraiment d'issues. La rigueur et l'austérité, ça voudrait dire accepter de payer la crise dont nous ne sommes pas responsables. Alors au risque de me répéter comme à chaque fois, je le redis, il faudra une explosion sociale, une large mobilisation de tous pour renverser le rapport des forces et à l'inverse de certains ici, je n'ai pas une grande confiance dans les gouvernements à venir, quel qu'ils soient, pour inverser la tendance, si la population ne s'y met pas.

M. LE MAIRE : Merci Roger, d'autres interventions ?

Mme MASCLET : Je reviens quelques instants, toujours sur le même graphique. Ce 100 % d'encours de dettes. Est-ce que cela ne signifie pas un surendettement pour la commune ?

M. REANT : A la première page, on vous le dit, elle serait surendettée si elle excédait le montant des recettes réelles de fonctionnement. Actuellement c'est 75 % et c'est sûr, nous allons passer à 100%. Nous serons limités.

Mme MASCLET : Oui, justement, puisque vous me ramenez à la page 1, l'encours de dette au 31 décembre 2011 est de l'ordre de 750 € par habitant contre 930 au niveau national. Est-ce que vous avez fait le calcul de ce que ça va faire par habitant après fin 2012 ? Là, nous allons être largement au dessus, à mon avis.

M. LE MAIRE : Nous aurons des précisions au budget primitif 2012, le 27 mars. Nous avons pris des contacts avec les banques, suivant le taux. Il y aura des intérêts du capital à rembourser. Vous aurez des précisions sur notre niveau d'endettement à partir du budget primitif, le 27 mars.

Pas d'autre intervention ?

Cela ne fait pas l'objet d'un vote puisque nous sommes en débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie.

III – Affaires Sociales

III.1-Espace multi-accueil Françoise Dolto. Evolution des tarifs au 1^{er} mars 2012

Mme LEGRAND : Bonsoir. Comme chaque année, à cette époque, la CAF qui est maintenant départementale, nous envoie les nouveaux montants pour le paiement des heures du multi accueil Françoise Dolto. Ces taux d'effort seront :

- 1 enfant : 0,06 %
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 enfants : 0,03 %

Pour les familles, le revenu plancher est de 598,42 et pour le revenu plafond : 4 624,99 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

C'est à partir du 1^{er} mars.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.2 - Espace multi-accueil Françoise Dolto. Convention cadre entre le Conseil Général et la ville pour une place d'éveil petite enfance

Mme LEGRAND : Nous avons une convention avec le Conseil Général du Nord pour une durée de 20 heures par semaine pour permettre à des familles qui sont suivies dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance d'avoir la possibilité de mettre leurs enfants au multi accueil Françoise Dolto.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – Jeunesse et Sports

V.1 – AS Sin Football – Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas

M. CAMPISANO : Comme chaque année l'AS Sin football organise du 23 au 27 avril 2012, un stage destiné aux jeunes footballeurs. Par courrier en date du 5 janvier 2012, le club a sollicité la fourniture et la livraison de repas préparés par le service de la restauration scolaire pour un effectif d'une soixantaine de repas par jour. Depuis 2008, le coût du repas a été fixé à 5 € TTC. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'AS Sin pour la fourniture et la livraison des repas tel qu'exposé ci-dessus et de maintenir le tarif unitaire des repas à 5€ TTC. La recette en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 70.

V.2 – Le club « les Epis Foot » – Stage de Pâques – Convention et fixation du prix des repas

M. CAMPISANO : C'est la première fois qu'ils font la demande. Ils avaient organisé le stage de Pâques l'année dernière, mais sans demander de participation de la ville, à la même époque. Là, par contre c'est pour une quarantaine de repas à 5 € TTC.

M. LE MAIRE : Nous pouvons voter les deux propositions ? Personne n'y voit d'inconvénient.
Avez-vous des remarques ?
Qui est pour ?
Contre ?
Abstention ?
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments

VII.1 – Signature de deux conventions entre RTE-EDF-Transport et la ville de Sin le Noble

M. CORDONNIER : La société CEGELEC a été chargée par le Réseau de Transport d'électricité (RTE) filiale du groupe EDF, des études pour la sécurisation et la réhabilitation de la ligne aérienne à 2x225 KV Dechy la Clochette. En effet, RTE envisage de réaliser la mise aux normes des zones de déboisement situées sous cet ouvrage qui traverse des parcelles appartenant à la ville de Sin le Noble, sises sur le territoire communal de Dechy.

La première convention (AC 85) concerne le remplacement du support de la ligne aérienne n°222 et le déboisement des parcelles appartenant à la ville de Sin mais situées sur Dechy (parcelles A 507 et A 751 au lieu dit le Marais de Dechy).

La deuxième convention (CB 05) est relative à la mise en conformité des tranchées forestières sur des parcelles communales au lieu-dit de l'ancienne centrale sur Sin le Noble (parcelles BR 24 et BR 25) par des coupes de végétation sur 1 740 m².

Monsieur le maire précise que RTE propose à la ville de Sin le Noble deux indemnités distinctes :

- l'une se montant à 924 € pour la première convention
- l'autre à 275 € pour la seconde convention

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions AC 85 et CB 05 avec RTE EDF Transport, représenté par Madame Anne Marie Reynard, chef du pôle services en concertation au groupe ingénierie maintenance réseau de transport électricité nord-est, 62 rue Louis Delos – TSA 71012 – 59709 Marcq-en-Barœul Cedex.

Les recettes en résultant seront imputées au chapitre 77 de l'exercice courant.

Voilà encore des recettes qui rentrent.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions sur cette convention qui nous permet d'avoir un dédommagement ?

M. MARIE : Une petite remarque, je ne vis pas loin de cette ligne, je dirais même en dessous. Les habitants du quartier ont remarqué, quand il faisait très froid, qu'elle était extrêmement bruyante, beaucoup plus que d'habitude. Les lignes à haute tension dégagent toujours un certain bruit, mais là, c'était un bruit très, très important. Je n'y connais rien, mais quand ils parlent de sécuriser la ligne, il y a peut-être d'autres efforts à faire que de couper les arbres en dessous. Je le dis car c'était très impressionnant, je l'ai constaté moi-même.

M. LE MAIRE : C'est le givre qui fait cela ?

M. WANNEPAIN : Ce sont des pertes en ligne. Comme on a eu une grosse consommation cet hiver, le réseau est chargé, il y a du givre qui se met dessus et c'est cela qui fait du bruit. C'est comme une bougie. Il n'y a pas de danger, mais je trouve que le dédommagement est faible. Le bois est récupéré par RTE ou par la ville ?

M. LE MAIRE : Aucune idée. C'est EDF qui mandate une société et elle récupère le bois.

M. WANNEPAIN : Il aurait été bien de faire une convention, de récupérer le bois et d'en faire profiter des personnes en difficulté.

M. LE MAIRE : Nous lisons la convention. « Les produits de chaque coupe resteront ma propriété ». C'est la mienne. Il est tenu compte de la valeur marchande de ces bois dans le calcul de l'indemnité ci-dessus visée.

M. WANNEPAIN : Donc on récupère le bois.

M. LE MAIRE : En tout cas, il n'est pas arrivé chez moi. C'est écrit dans la convention et à vérifier.

Merci de la question, j'étais loin d'imaginer que nous récupérions le bois.

Pas d'autre remarque ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII.2 – Cession d'une parcelle communale, rue du Stade

M. CORDONNIER : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mr et Mme LASCHAMP, propriétaires d'une maison à usage d'habitation sise au n°249 rue du Stade, ont sollicité la possibilité d'obtenir la régularisation de leur propriété par l'acquisition d'une partie de la parcelle BH 602, faisant partie du domaine privé communal, afin de permettre l'intégration de deux coffrets EDF et GDF encastres dans leur muret situé en front de rue, dans leur propriété. Il s'agit, en fait, d'une régularisation de situation acquise à laquelle il convient de procéder. Il vous est proposé de céder à Monsieur Jacky Laschamp et Madame, bien sûr, la parcelle communale BH 603 représentant une superficie de 4 m², au prix déterminé par le service des Domaines, à savoir 20 €, charger Maître Stéphanie Le Gentil, notaire associé à Douai (SCP Pagniez et Le gentil, 99 boulevard Paul Hayez) de la rédaction de l'acte à intervenir et Monsieur le Maire de sa signature, dire que les frais notariés et de géomètre inhérents à la future transaction seront à la charge de la ville de Sin le Noble, conformément à l'avis rendu par le bureau municipal.

La recette sera imputée au chapitre 77 du budget communal et la dépense au chapitre 62.

M. LE MAIRE : Bien, c'est une régularisation.

Mme MASCLET : Pour le géomètre et frais notariés, le montant prévisionnel de la dépense ? Et pourquoi est-ce à la charge de la ville ?

M. LE MAIRE : 800 à 1000 € pour le géomètre. Oui, pour 4 m² ! C'est à la charge de la ville, car c'est une erreur de la ville en son temps. Je ne vous dis pas quel mandat !

Mme MASCLET : Avant 2001.

M. LE MAIRE : Ah mince !

C'est une erreur de la ville donc nous payons les frais de notaire et de géomètre. Pour 4 m², cela engage beaucoup de frais.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII.3 – Classement dans le domaine public de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public du lotissement des jardins de Beaulieu

M. CORDONNIER : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les parcelles BE 422, 313 m², BE 423, 4377 m², BE 424, 80 m², BE 425, 230 m², BE 426, 32 m², BE 430, 311 m², Be 435, 44 m² sont actuellement la propriété de l'association syndicale des colotis « Les Jardins de Beaulieu » présidée par M. Michel Duwez demeurant 190 résidence « Les jardins de Beaulieu ».

La voirie (parcelles BE 423 et BE 422) ainsi que les espaces verts et l'éclairage public sont en état d'être transférés dans le domaine public communal.

Cette reprise s'effectue à titre gratuit.

La voirie de desserte du lotissement dénommée « rue des jardins de Beaulieu » représente une longueur de 315 m linéaires (BE 423).

La voirie de desserte des 13 maisons individuelles LOGINOR (lot 30) représente une longueur de 60 mètres (BE 422).

La longueur totale des voiries du lotissement représente 375 m linéaires qui seront classés au domaine public communal.

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur Michel Duwez, président de l'association syndicale des colotis. Il vous est proposé de procéder au classement des voiries du lotissement des Jardins de Beaulieu, des espaces verts et de l'éclairage public dans le domaine public communal comme indiqué ci-dessus.

M. LE MAIRE : Tout est conforme sur ce lotissement. Il vous est demandé de classer les voiries, les espaces verts, les éclairages, dans le domaine public.

Mme MASCLET : Quand il y a un transfert, est-ce qu'il y a un contrôle de conformité qui est fait ?

M. LE MAIRE : Oui, à la fois par la CAD puisqu'ils ont la compétence assainissement. C'est la CAD qui s'assure des conformités de l'assainissement en y apportant toutes les vérifications y compris physiques, avec un passage caméra, un colorant, etc. pour vérifier l'évacuation, le flux des liquides. Il y a une réception de la ville, sur l'état des voiries, des chaussées, des trottoirs, des espaces verts ainsi que l'éclairage.

M. CORDONNIER : Il y a un cahier des charges que le lotisseur doit respecter et à la fin des travaux, nous faisons la comparaison et ce qui n'est pas bien fait est à refaire.

M. LE MAIRE : Bien. D'autres remarques. Cela nous fait 375 mètres linéaires qui sont ajoutés à notre quota de longueur de voirie qui nous permet d'avoir de la dotation globale de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

Il s'agira d'alerter l'association de syndicat libre des « jardins de Beaulieu ».

ADOpte A L'UNANIMITE

X – Culture, fêtes et Communication

X.1 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Contrats

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de passer au vote les premiers contrats pour le 28^{ème} printemps culturel de Sin le Noble.

A l'occasion de la 28^{ème} édition du printemps culturel qui aura lieu du 12 au 19 mai 2012, les spectacles suivants vous sont proposés :

- le samedi 19 mai : Michel Jonasz pour un coût TTC de 21 699,60 €
- le mercredi 16 mai : la compagnie ZUT pour 4 832,12 €.

Les éléments techniques son et lumière, la restauration, l'hébergement, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville selon les conditions de chaque contrat. Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion des spectacles précités, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

Mme MASCLET : En regardant les contrats, je voyais que le contrat de Michel Jonasz doit être retourné avant le 30 janvier 2012, nous sommes largement après.

M. LE MAIRE : Oui. Sachez que le contrat est signé, il y avait urgence et que pour le retenir pour le 19 mai, il fallait signer un contrat d'engagement. Sachez que les contrats arrivent bien souvent en amont de la délibération. C'est plutôt rare quand ils arrivent après, il faut s'y prendre très tôt. Sachez que l'organisation du printemps culturel 2012 ou tout au moins les premiers contacts ont démarré tardivement.

Mme MASCLET : Pour Julien Doré, vous n'avez pas le contrat ?

M. LE MAIRE : Pas encore. Nous vous ferons part d'un artiste qui se retire, qui annule, le contrat n'est pas signé. Tant que le contrat n'est pas signé, nous pouvons retirer et eux, peuvent annuler.

M. MARIE : Juste une remarque. Je lis ces trucs-là et ça m'amuse toujours. Il faut savoir que Michel Jonasz réclame « une température entre 19 et 22 ° dans sa loge, tout le temps du spectacle et que si nous ne maintenons pas cette température, le non-respect de cette clause entrainera l'annulation pure et simple du spectacle du fait de l'organisateur avec les clauses de dédommagement que cela implique ». Le "Jonasz" se conserve entre 19 et 22 et si vous débordez en dessous ou en dessus, cela vous coûte cher. C'est quand même drôle. Si nous avons le minimum d'exigences, nous aussi, vis-à-vis des patrons, qu'est ce que nous aurions !!!

M. LE MAIRE : Oui, c'est assez drastique et tout n'est pas écrit.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.2 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès de la Région

X.3 – 28ème printemps culturel de Sin le Noble – Demande de subvention auprès du Conseil Général

Mme DABONNEVILLE : Effectivement, le budget prévisionnel du printemps culturel s'élève cette année à 150 000 €. Ce montant comprend l'ensemble des cachets artistiques, les frais techniques, de publicité et de communication, de transport, d'hébergement des artistes, de restauration, de sécurité, de SACEM et d'impression de la billetterie. Ce montant ne comprend pas les frais de personnel. Il est permis d'espérer une aide financière de la Région. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Région.

La demande de subvention auprès du Conseil Général : il est permis d'espérer une aide financière du Département du fait de l'ouverture forte de ces spectacles au jeune public. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 3 000 € auprès du département.

M. LE MAIRE : C'est un dispositif renouvelé, car tous les ans nous demandons une subvention au Conseil Régional qui est plus importante que celle du Conseil Général, mais là aussi, les montants affichés tiennent compte des montants donnés. Nous pourrions penser que demander 50 000 € à la Région et 30 000 € au Conseil Général, pourquoi pas, mais la réponse n'est pas là de leur part. C'est une opportunité qui s'offre à nous de leurs parts, nous la saisissons.

Mme MASCLET : Nous avons un printemps culturel qui avait lieu, les autres années, sur 2 semaines. Cette année il a lieu sur une semaine avec un budget de 150 000 €. J'aurais voulu voir l'évolution par rapport aux années précédentes, voir comment se répartissent ces 150 000 € ?

Mme DABONNEVILLE : Nous avons 80 000 € de cachets et le reste, ce sont les frais annexes, comme d'habitude. La technique qui coûte le plus cher, la SACEM, les restaurations, l'hébergement, tous les frais habituels énoncés chaque année.

M. LE MAIRE : Nous serons en mesure de vous donner le budget prévisionnel pour 2012. Il me semble que nous faisons un bilan chaque année.

Mme DABONNEVILLE : Tous les ans le bilan est fait. Lorsque nous étions encore sous la forme de commission par délégation, les représentants de votre groupe étaient invités donc vous devez avoir, de toute façon, au moins les comptes rendus, si vous n'étiez pas présents lors des commissions.

M. LE MAIRE : Je propose d'accompagner, ce procès-verbal de ce conseil municipal, du budget prévisionnel de ce printemps culturel 2012.

Mme MASCLET : Le fait de l'avoir passé de 2 semaines à 1 semaine, représente une grosse baisse de budget ?

Mme DABONNEVILLE : Nous sommes sur une diminution de 40 000 € à peu près.

Mme MASCLET : Le nouveau choix qui a été fait, cette nouvelle formule, vous l'avez décidée comment ?

M. LE MAIRE : Il y avait un constat sur ce qu'était devenu le printemps culturel. Nous avons beau faire les efforts, demander à des artistes de renommée, cela marchait, mais nous n'avions pas l'effet escompté. Nous pouvions faire toute la publicité que nous voulions, il n'y avait pas forcément le public au rendez-vous. C'était sur 2 semaines donc assez lourd pour le personnel, mobilisé du matin au soir pendant toute la durée de cet événement. Ensuite nous enchaînions d'autres événements, ce n'est pas le seul événement de l'année sur Sin le Noble. Nous avons senti que par rapport aux événements dans le Douaisis et au niveau national, qu'un week-end ou une semaine pouvait suffire et était beaucoup plus marquant qu'un événement tel que celui-ci sur deux semaines. Nous avons pris cette option de la faire uniquement sur une semaine, tous les jours il y a un événement.

Mme DABONNEVILLE : Oui, c'est tous les jours et le mercredi, l'après midi et le soir.

M. LE MAIRE : Un événement tous les jours, très intense et il y avait également une désaffection des abonnements. Là aussi, cela fait partie de l'ajout sur table. Quelqu'un qui prend un abonnement, il faut qu'il s'y retrouve. Cela veut dire qu'il peut s'intéresser à deux, voire trois concerts et ne pas aller aux autres concerts parce qu'ils ne l'intéressent pas. Nous avons souhaité, vous le verrez au travers de la nouvelle tarification, que l'abonné fasse l'effort ou pas, d'aller à tous les concerts, découvrir les autres artistes qui semblent de moindre importance ou de notoriété de moindre importance. C'est un constat. Nous pensons que cela devrait aller mieux. Ça coûte moins cher, car c'est sur une semaine, mais ce n'est pas parce que nous le faisons que sur une semaine que cela divise par deux le prix. Nous nous en rendons compte. Il faut avoir la qualité de ce printemps culturel donc nous assurons avec un budget prévisionnel de 150 000 €.

Suite à ce printemps culturel, il sera effectué un bilan qui nous permettra, à la fois avec les associations, puisque nous allons relancer une concertation avec les associations, notamment pour les intéresser à cet évènement à travers des prix attractifs sur les abonnements. Nous en parlerons tout à l'heure. Tout n'est pas figé aujourd'hui. Nous allons sensibiliser à la fois la population de Sin le Noble et les associations de Sin le Noble sur ce printemps culturel.

La programmation s'est faite par le sentiment qu'il fallait que nous propositions ... Nous aurions souhaité qu'il y ait une soirée poésie sauf qu'il était un peu tard, car il était question de Julos Beaucarne mais il n'était pas disponible. Il n'y a pas cette année de soirée poésie, mais autre chose est proposé. Il fallait absolument une tête d'affiche, Michel Jonasz est une belle tête d'affiche, il sera le parrain de ce printemps culturel, même s'il est exigeant sur la température de la salle et même sur la marque de vin et de whisky ou de soda, je ne sais pas ce qu'il boit, mais c'est une véritable tête d'affiche. Nous pensons que la programmation qui a été faite devrait attirer du monde et là aussi c'est un pari.

Mme MASCLET : Il n'y a pas eu concertation particulière des associations ? Vous envisagiez plutôt une concertation après ?

M. LE MAIRE : Nous sommes partis d'un constat, d'un sentiment qu'il fallait modifier ce printemps culturel. Modifier pas en profondeur...

Mme MASCLET : J'entends bien, vous en aviez parlé lors d'une réunion à mi-mandat. Il m'avait semblé, à l'époque, que vous m'aviez parlé d'une concertation en amont de l'évènement.

M. LE MAIRE : Sincèrement, nous n'en avons pas le temps nécessaire pour se concerter avec des associations, peut-être aussi avec des usagers, des abonnés, des personnes qui fréquentent habituellement ce printemps culturel. Cela n'a pas été fait, mais ce sera fait en aval et pour préparer le printemps culturel 2013, nous allons nous concerter, en partie avec les associations, mais je vous dis, également avec les personnes qui sont venues ou celles qui souhaiteront travailler avec nous, parmi le public. Mais, je pense que la programmation s'adresse à la fois à toutes les catégories, jeunes, moins jeunes, aussi bien aux enfants. L'harmonie municipale, c'est incontournable, c'est le patrimoine de Sin le Noble qui nous fait une prestation. Julien Doré, très apprécié, je ne sais pas s'il sera cher ?

Mme DABONNEVILLE : Aux alentours de 20 000 €.

M. LE MAIRE : Le Big Band, puis une scène ouverte dont Marina va vous détailler les groupes.

Mme DABONNEVILLE : Je vais utiliser la fiche sur table avec les tarifs.

L'harmonie municipale, vous la connaissez.

Julien Doré. Le Big Band Univers Jazz, c'est un clin d'œil aux crooneurs, à l'univers du jazz, etc.

HK & les Saltimbanks, c'est un groupe de chansons engagées. Pour la petite histoire, le chanteur du groupe est un ancien des MAP, originaire de Roubaix.

Les ZUT, c'est une compagnie qui offre un spectacle en chanson pour les enfants.

1995 c'est un groupe de rap.

Il vous était proposé Arnaud Tsamère, nous avons eu l'information de dernière minute : le contrat est annulé par la production. Il n'était pas signé pour la production donc ils peuvent l'annuler ; par contre, ils nous font une proposition des Lascars Gais, c'est la même école que Arnaud Tsamère, l'émission de Ruquiez et également pour la petite histoire, les Lascars Gais, parmi ce duo, figure un Lambrésien.

La scène ouverte va remplacer plus ou moins le tremplin jeune. Salle Maria Casares un espace sera offert, pour mémoire de 20 h à minuit et les groupes auront l'occasion de se produire.

En clôture, Michel Jonasz.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur cette programmation.

Mme MASCLET : Concernant les subventions, elles sont calculées comment, elles sont forfaitaires ou au pourcentage ?

M. LE MAIRE : C'est ce que nous recevons depuis deux ans. Nous avions moins avant. C'était 15 000 de la Région et nous avons réussi à obtenir 5 000 de plus. S'il y a une opportunité d'avoir plus, nous la saisissons, bien entendu.

Est-ce que nous pouvons voter l'ensemble de ces délibérations ? Vous n'y voyez aucun inconvénient ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité sur ces 3 projets de délibération.

Mme DABONNEVILLE : Peut-être pour le public, énoncer les tarifs ?

Pour l'Harmonie municipale, il a été décidé la gratuité cette année.

Pour Julien Doré : tarif plein : 15 €, tarif réduit 10 € et toujours le tarif scolaire 5 €.

Big Band Univers Jazz : 5 €.

HK& Les Saltimbanks : 5 €.

Les ZUT : comme d'habitude : gratuit.

1995 : 5 €.

Les Lascars Gais : tarif plein : 10 €, tarif réduit 5 € et toujours le tarif scolaire 5 €.

La scène ouverte : gratuite.

Michel Jonasz : tarif plein : 20 €, tarif réduit : 15 €, tarif scolaire : 5 €.

Il est proposé un abonnement tarif plein de 35 € et tarif réduit : 25 €.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé d'appliquer un tarif « plein », un tarif « réduit » pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, associations, personnel communal, CE, allocataires du RSA et du minimum vieillesse, un tarif « scolaire » pour les élèves jusqu'au lycée. Pour l'abonnement, pour l'ensemble des spectacles, il est proposé deux tarifs d'abonnement : un tarif plein, un tarif réduit pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, associations, personnel communal, CE, allocataires du RSA et du minimum vieillesse.

Les exonérations : il est proposé de maintenir l'attribution de places gratuites aux partenaires du printemps culturel selon les conditions définies dans les conventions, aux productions artistiques selon les conditions définies dans les contrats à la presse.

M. LE MAIRE : Nous ajoutons sur l'abonnement qu'il est proposé deux formules d'abonnement pour l'ensemble des spectacles. Un tarif plein à 35 €, un tarif réduit pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, associations, personnel communal, CE, allocataires du RSA et du minimum vieillesse.

Je vais demander à revoter compte tenu de la modification apportée pour le tarif réduit pour les associations.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

ADOpte A L'UNANIMITE

XI – Personnel communal

XI.1 – Renouvellement du chantier-école 2012

M. LE MAIRE : Il y avait un premier chantier qui avait démarré en octobre 2010 et qui s'est terminé en septembre 2011. Les services de l'Etat ont accepté la demande et accordé la même subvention que l'an dernier à savoir 42 700 € par l'agence pour la cohésion sociale et à l'égalité des chances.

Cette subvention permet, d'une part de rémunérer le même encadrant technique que sur le chantier 2011, lequel est recruté à hauteur de 30 heures hebdomadaires et d'autre part de financer une partie du salaire de l'encadrant socioprofessionnel.

Il s'agit de 12 jeunes et adultes qui vont travailler sur un chantier-école, espaces verts uniquement et qui a démarré le 1^{er} février 2012, pour une durée de 12 mois et il me semble que les contrats sont renouvelés tous les 6 mois.

Voilà, il s'agit de contrat unique d'insertion.

Y a-t-il des questions sur ce chantier appelé école ANRU ?

12 personnes qui sont issues du quartier des Epis et de la Montée. Sachez qu'à ce jour, il y a 11 personnes des Epis et 1 personne de la Montée. Hommes, femmes qui vont de 20 à 58 ans.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Signature d'une nouvelle convention d'adhésion avec l'association IDEES

M. LE MAIRE : IDEES signifie Initiative du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire dont le but est d'apporter une aide et un soutien dans le parcours d'insertion professionnel des agents des deux chantiers d'insertion actuellement en place sur le territoire de la ville, les chantiers SIRFAG et le chantier Ecole ANRU. Il vous est proposé de signer une convention. Notre engagement consiste à verser la somme de 92 € par an et par salarié, sauf pour les salariés en RSA, CER dont la prise en charge est gratuite. IDEES se charge du suivi social des personnes de ces deux chantiers d'insertion.

C'est un renouvellement puisque, depuis le début, nous nous assurons des services de cette association.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 – Création d'un poste de rédacteur à temps complet suite à l'avis de la CAP

M. LE MAIRE : Pour l'année 2011 plusieurs dossiers ont été constitués et la CAP départementale, commission administrative paritaire, a émis un avis favorable à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur, d'un agent des services administratifs. Je vous propose de créer ce poste de rédacteur à temps complet pour pouvoir nommer cet agent à partir du 1^{er} mars 2012.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII - Divers

XII.1 – Contrat urbain de cohésion sociale – Actions 2012 du secteur associatif – demande de subvention

M. LE MAIRE : Le programme a été validé en comité politique CUCS le 26 janvier 2012. C'est entre l'Etat, les deux communautés d'agglomération du Douaisis, la (CCCO, la CAD et les communes qui font l'objet de demande CUCS, le Sous Préfet, le Préfet, etc.

Vous avez la liste des actions retenues. Un premier tableau qui fait part des actions CUCS portées par une association.

Vous avez la MJC Maisons des Arts pour la mise en place d'ateliers d'arts plastiques / c'est une reconduction puisque c'est mis en place depuis plusieurs années : 5000 € pour l'Etat et 5000 € pour la ville. Je rappelle que lorsque l'Etat met 1 €, la ville met 1 €. C'est l'obligation.

L'école de pêche, les amis du Vivier, c'est une reconduction très appréciée par les enfants qui fréquentent cette école de pêche mais aussi très appréciée par le délégué du Préfet.

Le cirque éducatif. 5000 € pour la ville et 5000 € pour l'Etat. L'association met 7000 €.

Vous avez un 2^{ème} tableau, des projets menés par la ville.

Vous avez les « cafés chantier » dans le cadre de la rénovation urbaine.

Le forum d'initiative et de la création d'activités économiques porté par le centre social.

Les pauses méridiennes, une reconduction aussi.

Vous voyez que l'Etat met 40 000 € et nous mettons 50 000 € puisque le budget de ces pauses méridiennes est estimé à 90 000 €.

L'éveil musical et la pratique vocale par le pôle musique, danse et théâtre. Vous voyez la répartition.

L'éveil initiation théâtrale également porté par l'école de musique.

Ce qui fait un total de 121 500 € pour ces projets menés par la ville.

54 680 € pour l'Etat et 66 820 € supportés par la ville.

Y a-t-il des remarques sur ces actions CUCS décidées en comité politique le 26 janvier ?

Mme MASCLET : Concernant les projets menés par les associations, j'aurais souhaité savoir comment sont sélectionnées les associations, s'il y a un appel à projet, une information faite auprès des associations ?

M. LE MAIRE : Les associations porteuses de projets sont plutôt à l'initiative. Elles ont connaissance de ce dispositif CUCS. Je ne pense pas que nous ayons, un jour, lors des rencontres avec les associations, qui se déroulent au mois de mai notamment, d'une part associations sportives et d'autre part associations non sportives, parlé des CUCS, je n'ai pas souvenir.

Nous parlons du FPH mais nous ne diffusons pas l'information CUCS. Peut être qu'il faudrait le faire, c'est assez lourd à monter.

Sachez évidemment que ce que vous avez là, ce sont les projets retenus par l'Etat. Cela veut dire qu'il y en a eu beaucoup plus de présentés. C'est-à-dire que nous, ville, nous faisons effectivement une première sélection des actions à retenir et qui sont susceptibles d'être crédibles et présentées devant l'Etat. Bien sûr, nous avons un rôle à jouer. Je rappelle que quand l'Etat met 1 €, nous, nous mettons 1 € ; on s'y attache.

Pour une action CUCS, il y a des critères bien spécifiques et assez drastiques de la part de l'Etat pour que l'Etat puisse retenir le financement pour cette action.

Ce n'est pas souvent, ce n'est pas diffusé d'une manière très large.

En sachant effectivement que l'Etat ne fait que diminuer l'enveloppe.

Nous, ville, nous tentons de maintenir effectivement un équilibre équivalent. Par exemple les pauses méridiennes, nous faisons tout pour obtenir un financement de l'Etat. L'Etat ne retient pas tout.

Nous avons présenté une action relative à la sensibilisation du tri sélectif, des déchets, de la gestion des déchets. Cela a été retoqué par l'Etat puisque l'Etat a argumenté que c'était plutôt le rôle de la CAD plutôt que celui de la ville, alors que notre action était plus ciblée dans les collectifs aux Epis et par rapport à la rénovation urbaine et dans les écoles.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII.2 - Nos quartiers d'été 2012 – Subventions exceptionnelles 2012

M. LE MAIRE : Les quartiers d'été.

Là, ce sont les quartiers d'été 2012.

Là aussi, sachez que l'appellation quartier d'été est régionale, mais avec des participations financières de l'Etat. Un dispositif régional dont l'Etat s'est totalement désengagé cette année. C'est-à-dire que l'Etat met 0 € à partir de 2012.

La Région, nous ne savons pas trop ce qu'elle va faire, nous savons qu'elle va apporter quelque chose. A quelle hauteur, nous ne savons pas trop.

Toujours est-il que depuis quelques années, la ville s'est engagée, quelle que soit la conclusion et l'issue de ces financements, d'abonder à hauteur de 1 000 € les associations qui présentent les quartiers d'été.

Il y a :

- Gare au Fou du Puits.
- Comité des Fêtes des Epis.
- Comité du Vieux Faubourg (le Comité du Vieux Faubourg n'a rien fait en 2011). Peut-être qu'il y aura quelque chose cette année, mais en tous les cas, nous, nous avons tenu à l'afficher.
- Marais Accueil.
- Les Hauts de Sin.

La seule association aujourd'hui qui semblerait bénéficier d'une mesure quartier d'été, c'est le Comité des Fêtes des Epis, le reste ce n'est pas sûr.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Là aussi c'est un principe que nous reconduisons chaque année.

Nous accordons 1 000 € aux associations qui se manifestent pour les quartiers d'été 2012.

Madame JUPIN ?

Mme JUPIN : Pour la subvention, vous nous dites que cette année il n'y aurait, à priori, que le Comité des Fêtes des Epis ?

M. LE MAIRE : Il semblerait.

Mme JUPIN : De mémoire, l'an passé également.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme JUPIN : Sur quels critères ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas nous.

Peut-être, parce que le Comité des Fêtes est en zone urbaine sensible, je ne vois que cela.

M. KRZYKALA : Ce sont les critères.

Vous savez que comme l'Etat s'est désengagé directement sur les quartiers d'été, c'était 50 % l'année dernière, cette année c'est 100 %.

C'est-à-dire que l'Etat ne verse rien à la Région.

La Région, elle, prend un peu de budget mais de moins en moins, elle priorise elle-même où elle donne de l'argent, mais sinon chaque association qui est citée, sauf celle du quartier du vieux Faubourg, chaque association va faire une demande de subvention pour les quartiers d'été, un dossier qui sera fait et envoyé à la Région et la Région approuvera ou non.

L'année dernière cela ne s'est pas fait pour des raisons dont on a voulu discuter là, dernièrement, mais malheureusement, vous savez cela évolue, beaucoup de critères évoluent. Chaque année ce sont des nouveaux critères qui réduisent le champ d'action des associations, malheureusement, et cette année, nous verrons bien, nous attendons la réponse, mais à mon avis ce sera au mieux comme l'année dernière. Je dis bien « au mieux » !

Il y a encore un manque d'argent et ça c'est bien l'Etat qui ne met pas l'argent où il faudrait.

M. LE MAIRE : Marie-Françoise ?

Mme LOUCHE : Lors de la Commission de Services à la Population, il a été distribué une fiche sur le quartier d'été qui précisait bien quels étaient les critères qui étaient retenus pour la subvention. Il faut revenir à ce document.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Et notamment un collectif d'associations. C'est pour cela que finalement les Epis sont à la fois dans un quartier sensible et à la fois, c'est un collectif d'associations qui organise.

M. LE MAIRE : Effectivement, le Comité des Fêtes répond parfaitement aux critères exigés par la Région, dans le cas des quartiers d'été.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques et d'autres questions sur ces quartiers d'été 2012 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 – Fonds de Participation aux Habitants – Subventions 2012

M. LE MAIRE : Le Fond de Participation aux Habitants, le FPH.

Un petit rappel, le fond est subventionné à 70 % par la Région et 30 % par la ville.

En 2011, l'association de gestion du Fonds de Participation aux Habitants de Sin-le-Noble a bénéficié d'un cofinancement région-ville d'un montant de 19 075 €. L'association a pu soutenir, à ce jour, 29 projets associatifs locaux pour un montant de 18 989.13 €.

Il vous est proposé, pour l'année 2012, une subvention de fonctionnement de 6 687 € au titre de l'année 2012, soit un taux de participation communale de 30 % sur un prévisionnel d'opérations de 22 890 €, donc en augmentation par rapport à 2011.

La participation de la région sera de 16 023 € pour couvrir les 70 % de ces projets.

Je crois que cela correspond à 3 ou 4 actions FPH en plus, la demande est là.

Effectivement, compte tenu de l'impossibilité de financer des actions en 2011 car nous étions arrivés à la fin de l'enveloppe, il vous est proposé d'augmenter ce fond.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce FPH 2012 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.5 – Projet humanitaire associatif : subvention exceptionnelle à l'association « Un monde entre nos mains »

M. LE MAIRE : Projet humanitaire associatif.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Projet humanitaire associatif, subvention exceptionnelle à l'association « Un monde entre nos mains ».

Dans le cadre d'une demande de financement du Fond de Participation aux Habitants (FPH), l'association « Un monde entre nos mains » a sollicité une subvention auprès du Comité de Gestion du FPH de Sin-le-Noble pour un projet humanitaire au Sénégal.

Le projet concerne, non pas 6, mais 7 jeunes dont 2 Sinois, pour un séjour humanitaire au Sénégal ayant pour objectif la mise en place d'un chantier de réhabilitation et de rénovation de salles de classe et la mise en place d'ateliers d'animation.

Le séjour est prévu du 24 février au 14 mars 2012 au village de Thione Sarr, situé à 70 km de Dakar.

L'association porteuse est aubygeoise. Ce projet de dimension intercommunale bénéficie de subventions diverses dont notamment le CLAP, Comité Local d'Aide aux Projets, la Région, la ville d'Auby, la ville de Villeneuve-d'Ascq.

Pour le FPH sinois, la participation est de deux fois 76 € pour les 2 jeunes de la ville alors que la demande de subvention sollicitée s'élève à 1 000 €.

Afin de permettre à l'association « Un monde entre nos mains » de réaliser ce projet et de soutenir ces 2 jeunes Sinois impliqués dans la démarche, il vous est proposé d'attribuer à l'association « Un monde entre les mains » une subvention exceptionnelle de 848 €.

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce projet ?

Madame LALART ?

Mme LALART : Nous ne sommes évidemment pas contre, néanmoins est-ce que nous sommes encore jumelés avec le Sénégal ? Et y aurait-il pu y avoir en plus de la subvention une aide logistique là bas pour, par exemple, un logement chez l'habitant ? Enfin, je ne sais pas, je dis les choses comme ça, je ne sais pas du tout combien ça a coûté à ces 2 jeunes Sinois. Je suppose qu'il y a le trajet ...

M. LE MAIRE : Oui, tout est compris.

Vas-y Guillaume ?

M. KRZYKALA : Vous avez normalement, juste après, le détail.

Ecoutez, je ne peux pas répondre sur l'association que nous avons avant avec jumelage ou pas, je n'en sais rien ...

Simplement, ce projet a été élaboré depuis 2 ans ; il n'était, au départ, prévu que pour des Aubygeois qui travaillaient ensemble. Beaucoup d'Aubygeois n'ont pas voulu, les jeunes et tout, il y a donc eu des jeunes Sinois qui se sont intéressés au projet et en fait, ils ont voulu avoir du FPH mais vraiment sur le tard, ils ne savaient pas que cela pouvait exister ...

Le problème, c'est que nous ne pouvions pas quand même leur octroyer que 2 x 76 € car cela, c'est dans les conventions du FPH et c'est le CLAP qui fait un financement, nous ne pouvons octroyer que cela.

Avec le FPH, il était demandé de regarder pour une subvention exceptionnelle que nous vous proposons, aujourd'hui, de faire.

Cela aurait été bizarre de mettre 2 x 76 € et puis d'un côté, vous avez les autres villes comme Auby et puis Villeneuve-d'Ascq qui mettent 1 000 €.

C'est sûr qu'eux, c'est directement le FPH, ils peuvent se permettre, c'est le choix.

Nous, nous avons préféré ne pas endosser encore une somme au FPH, nous avons préféré régler cela normalement, vraiment en accord avec le FPH et les règles du FPH et non pas amputer de 763 € et quelques, la subvention FPH là-dessus.

Mais sinon j'ai à votre disposition, si vous voulez, vraiment un bon rapport qui est fait.

Vous verrez qu'au niveau de la colonne 3, en dépenses, les participations individuelles de 50 € et l'auto financement aussi qu'ils ont. C'est-à-dire qu'ils n'ont pas simplement été regardé à droite et à gauche pour avoir les subventions, ils ont fait des cases, ils ont fait des choses très très bien.

Quand nous avons vu le dossier, nous nous sommes dits « il ne faut pas laisser tomber », et pour une action humanitaire.

M. LE MAIRE : C'est un bon dossier, mais effectivement, comme le signalait Guillaume, ils ont mené des actions pour s'autofinancer en partie, je crois que c'est entre 1 500 et 1 900 €.

La participation plus l'autofinancement, cela représente pratiquement 1 500 €.

En tous les cas, ils nous ont fait une bonne impression et sur la question du jumelage avec le Sénégal, il me semble que la question avait été posée en son temps sur : pourquoi nous ne sommes plus jumelés avec le Sénégal ou pourquoi nous n'avons plus de relation avec le Sénégal dont une ville est jumelée avec Sin-le-Noble ? Et j'avais répondu à l'époque que nous continuons les relations avec la Pologne et l'Italie, car les contacts se font aussi, ils nous sollicitent, nous les sollicitons et puis le Sénégal, cela ne s'est pas fait.

Par contre, j'avais répondu à l'époque que dès l'instant où il y avait une opportunité sur une action humanitaire au Sénégal, effectivement ce serait soumis au Conseil Municipal et je crois que c'était l'occasion, ce soir, de participer à notre manière avec ce pays, le Sénégal.

Florence ?

Mme L'HOSTIS : Juste une remarque, car bien évidemment nous l'avons eu sur table. En regardant le détail des frais qui sont prévus, je vois que ces jeunes gens prévoient de dépenser plus pour manger qu'à payer les ouvriers qui vont travailler sur le chantier. Trois cuisinières, cela va leur coûter 210 € et ils vont manger pour 3 230 €. Et en plus, il y a les maçons, les peintres, le chef de chantier, enfin tout cela fait moins de 3 000 €. C'est tout, c'est une petite remarque.

M. LE MAIRE : Tu as raison. Et encore Florence, ils n'auront pas le budget souhaité. Ils ont déjà pris contact avec des personnes qui sont sur place pour diminuer certains postes budgétaires.
Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui, c'est une petite explication de vote comme dirait quelqu'un. C'est aussi la position que j'ai eue au CLAP pendant toutes les années où j'y ai siégé. Les voyages forment la jeunesse, donc cela c'est bien. Ce qui me gêne toujours un petit peu là dedans, c'est le tourisme social. C'est-à-dire, on part sur une grande idée sociale pour justifier le fait d'un voyage au Sénégal. Je préférerais des jeunes qui disent carrément « J'ai envie d'aller au Sénégal », on s'arrange aussi avec des subventions pour pouvoir aller au Sénégal, car les 19 000 balles que cela va coûter, nous les aurions données à une association du Sénégal et ils auraient sûrement eu beaucoup plus de choses à faire que d'envoyer des jeunes là bas. Ce que je n'aime pas et je me suis toujours abstenu au CLAP aussi, car je dis « on se prévaut d'un social quelconque pour aller faire un voyage ». Moi, je m'abstiens dans ces cas là.

M. LE MAIRE : Cela va au-delà du séjour.
Oui, Guillaume ?

M. KRZYKALA : Si vous me permettez, du 02 au 07 ce ne sont que des chantiers. Le chantier remplacement du mobilier, chantier deuxième couche de peinture, rénovation du mobilier, ponçage des tables, des chaises et tout. C'est surtout le matin, à mon avis c'est par rapport à la chaleur. Mais je voudrais quand même préciser un peu, vous suivez tous l'actualité, nous leur avons quand même conseillé de bien regarder où ils vont et s'assurer. Ils nous ont répondu qu'ils avaient déjà des contacts directement là bas avec une association qui va les aider. Quand je disais, cela fait deux ans qu'ils préparent cela, c'était suite à un voyage qu'ils avaient déjà fait dans ce secteur-là où ils ont un partenariat avec un genre de chef de village, comme ici ce serait Monsieur le Maire, mais là-bas, c'est un chef de village. Ils ne sont pas dans l'aventure et tout ... Ils ont quand même fait des devis sur les quincailleries de là bas, vraiment vous avez tout, un aide-maçon, combien ils le payent ... Ce sont les devis qu'ils ont eus, je réponds à la question aussi. Tout est dedans, vous regarderez. Tout n'est pas parfait. C'est vrai que pour un voyage au Sénégal on pourrait dire « bon, on se finance », c'est facile aujourd'hui de financer un voyage au Sénégal. Vous tapez aux portes et tout, mais ils ne font pas qu'un voyage, sinon nous ne l'aurions pas financé par rapport à nous, nous l'aurions laissé au FPH. Le FPH finance les voyages, mais pas cela.

M. LE MAIRE : Quand nous regardons, c'est vrai que bon ... Visite de l'île de Gorée, 3 € par jeune, cela fait 21 €. Et le pass « étranger » à 8 € par jeune, cela fait 56 €. Je ne pense pas, effectivement, qu'ils passent leur temps à se balader. Un petit peu, bien sûr, ce serait dommage d'aller au Sénégal, d'aller aussi loin et de ne pas visiter les alentours.

Mme LEGRAND : Je suis complètement favorable à ce projet d'autant plus que les jeunes se préparent depuis deux années. Et dans leur projet, il est dit aussi que quand ils rentreront, ils nous feront un compte-rendu de tout ce qu'ils ont construit avec la population locale. Je vous invite, Monsieur VAN NIEUWENHUYSE, à être le premier dans la salle pour assister au compte-rendu de ces jeunes qui auront travaillé sur une mission fort intéressante et qui leur permettra de grandir.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Vous savez ce n'est pas la peine de me convaincre, j'ai travaillé 21 ans là dedans !

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce projet humanitaire, sept jeunes, dont deux Sinois ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Une abstention et zéro contre.

ADOPTE

XIII – Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Les décisions directes, y a-t-il des remarques ?

Rien ?

C'est parce qu'il est tard ? Il n'est que 21h00.

Ecoutez, cela ne fait pas l'objet de

Personne ne pose la question de savoir pourquoi il y a un changement de numérotation ? Parce que vous le savez ? D'accord !

XIV - Questions orales

M. LE MAIRE : Nous passons aux questions orales.

La première, c'est celle de Madame JUPIN.

« Comment se fait-il que les associations ne puissent plus faire de réunions le soir à la Maison des Associations Colette ? »

Est-ce que vous pouvez préciser ?

Mme JUPIN : Oui, régulièrement quand nous demandons pour faire une réunion à Colette, on nous envoie directement maintenant sur Mandela en disant que le soir c'est plus pratique à Mandela qu'à Colette.

Or, Colette c'est quand même une maison des associations et Mandela est une maison de quartier. Et on nous a dit en plus, comme il n'y avait plus de personnel le soir, pour les clés etc ... Ce n'est pas évident.

Avant, nous avions une personne qui était là à l'accueil jusqu'à 20h00, en plus cela ferme à 20h00. Nous ne pouvons pas dire que nous abusions sur le plan horaire et maintenant on nous envoie à Mandela. Mandela c'est une très belle salle, c'est certain, mais c'est une maison de quartier, ce n'est pas une maison des associations.

M. LE MAIRE : Très bien.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Monsieur le Maire m'avait contacté suite à votre question, je suis allé voir au service, j'ai posé la question.

Il n'y a eu aucun refus de salle.

Sur votre question qui est posée, pourquoi ne fait-on pas

Monsieur le Maire, veuillez reposer la question.

M. LE MAIRE : La question posée par vous, Madame JUPIN, « comment se fait-il que les associations ne puissent plus faire de réunions le soir à la Maison des Associations Colette ? »

Mme JUPIN : Je l'ai certainement mal tournée.

M. LE MAIRE : Nous avons été tous étonnés.

Mme JUPIN : Je l'ai certainement mal tournée, mais c'était dans le sens où régulièrement on nous envoie plus maintenant sur Mandela que Colette alors que Colette c'est quand même la maison des associations.

Il y a assez de salles dans cette enceinte pour pouvoir y faire nos réunions jusqu'à 20h00, sachant qu'en plus il y a des associations de quartier qui sont plus axées sur Colette et pour beaucoup de personnes, Mandela cela fait quand même assez loin.

Que l'on envoie, admettons, des associations qui sont plus axées sur Mandela, à Mandela car cela les arrange au niveau trajet mais des associations qui sont plus dans les hauts de Sin, Marais, les envoyer à Mandela cela fait quand même loin, surtout que la structure de Colette est quand même prévue à cet effet.

M. LE MAIRE : Vas-y Guillaume ?

M. KRZYKALA : Je reprends mes propos.

Suite à la question de Monsieur le Maire, j'ai interrogé les services.

J'ai été dans le service en disant « est ce qu'on a refusé une salle, ici ? ». Alors, on me dit « non, pas du tout ».

Après j'ai creusé un peu, ce qu'il y a eu comme réservations.

Parfois si les trois salles sont prises, on demande si on ne peut pas aller dans une autre salle, c'est ce qui est arrivé.

C'est-à-dire que lorsque les salles sont prises, si les trois salles sont prises et qu'il y a une demande d'une association, nous renvoyons dans ce qui est disponible.

A l'heure actuelle, je ne peux pas vous répondre.

On se verra peut-être après pour que cela ne se fasse pas en public, mais à quelle association avons-nous répondu « non, vous ne pouvez pas à cause des clés » ?

C'est faux, car toute association et même nous, association comme le FPH où je siégeais hier, écoutez nous finissons à 20h00, il y a quelqu'un qui vient fermer à 20h00.

Nous commençons à 06h30, s'il faut, il y a quelqu'un qui vient ouvrir à 06h30.

La salle reste identiquement disponible qu'auparavant, il n'y a pas de changement.

Le seul changement qu'il peut y avoir, c'est par rapport aux associations.

S'il y a trois associations qui viennent, les trois salles sont prises, c'est normal que nous proposons autre chose.

La priorité, bien sûr, c'est à ceux qui ont réservé avant.

Mais je sais que c'est un bruit qui a couru dans Sin-le-Noble.

Un changement dans le service a été effectué, mais le service est descendu pour mieux accueillir les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, une concierge était là, elle est toujours là, elle revient dans ce que nous pouvons appeler sa loge, mais le dispositif est le même.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus personne à partir de 17h00 que les salles sont fermées, les salles sont toujours ouvertes jusqu'à 20h00, c'est simplement une personne qui vient fermer.

Une personne qui restait là, maintenant elle est rentrée dans le service, elle travaille entièrement dans le service de vie associative. Il n'y a aucun mal, s'il y a une association à qui nous avons refusé, vous me donnerez le nom et puis nous regarderons cela ensemble.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il n'y a pas de refus, cela m'étonnerait.

Il peut y avoir des petits couacs, effectivement, entre la personne qui a retenu et le fait que cela ne soit pas noté, etc ... mais en tous les cas, il semblerait effectivement ... Mais ce n'est pas qui semble, j'en suis convaincu.

Alors maintenant, il est vrai que la tendance c'est qu'il y a Mandela, il faut l'utiliser. Parfois, c'est une proposition qui peut être faite, pourquoi pas Mandela.

Après si l'association dit « non, moi je préfère Colette », elle ira à Colette, ce n'est pas un souci.

Personne n'est rejeté.

Passons aux deux dernières questions orales.

Il s'agit de deux questions orales posées par Benjamin DUPONT.

La première, « qu'en est-il du contentieux concernant les employés et quand vont-ils être payés ? »

Il s'agit de quel contentieux, Benjamin ?

M. DUPONT : Nous allons commencer par le premier.

M. LE MAIRE : Lequel ?

M. DUPONT : Celui de 2009, de la décision de 2009.

M. LE MAIRE : D'accord, qui concerne la prime de fin d'année.

Par lettre du 1^{er} décembre déposée et enregistrée par nos services le 21 décembre 2011, 67 agents sollicitent du Maire le rappel de primes de fin d'année des années 2004 à 2008 (mandat précédent, je rappelle) en s'appuyant sur ce qu'ont obtenu 75 agents qui avaient attaqué la ville et obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif sur un versement diminué du régime indemnitaire de décembre 2004.

En réalité, le Tribunal Administratif a reconnu une baisse injustifiée du régime indemnitaire en décembre 2004 par rapport à novembre 2004 et non une baisse de prime de fin d'année.

En fait, depuis 1978, les agents perçoivent annuellement une prime de fin d'année calculée sur la base d'un SMIC horaire de 40h00 par semaine et c'est l'ancienne durée légale du travail.

Ce mode de calcul a été amendé par délibération en 2003 pour que la PFA devienne mensualisée, basée sur un SMIC horaire de 35h00 par semaine et incluse dans le régime indemnitaire, d'où une baisse de la PFA. Mais cette baisse ne s'est matérialisée qu'en décembre 2004 suite au retour sur les fiches de paie, d'une distinction entre le régime indemnitaire et la PFA.

Les agents qui ont entamé l'actuel recours prennent appui sur le fait qu'à partir de 2008, la ville a rétabli une PFA basée sur un SMIC de 40h00. Implicitement la ville reconnaît donc que les agents auraient toujours dû percevoir la PFA sur cette base.

Il semble qu'il y ait une confusion dans les dates concernant les périodes incriminées. En effet, la baisse de PFA a été effective en 2003, 2005, 2006 et 2007 et non de 2004 à 2008 comme le mentionnent les lettres reçues. Car en 2004, la situation a été régularisée suite au jugement du Tribunal Administratif et en 2008 la PFA a été à nouveau distribuée sur la base d'un SMIC de 40h00.

Ca, c'est l'histoire et si j'ai bien compris, effectivement, ce que demandent les personnes intéressées par ce contentieux, c'est la régularisation puisqu'effectivement nous avons indemnisé les personnes plaignantes et les personnes non-plaignantes ne l'ont pas été.

Dont acte, que dire de plus ? Que c'était un souhait. Il y a eu effectivement un accord entre les intéressés, entre le syndicat et la ville.

Voilà la réponse que je peux faire sur cette PFA.

Là, le recours est en cours puisque c'est le Tribunal Administratif qui décidera, effectivement, si nous avons tort ou raison et de la somme à verser.

M. DUPONT : Et pour les retraités ?

M. LE MAIRE : Alors pour les retraités, là il faut que je me remémore le dispositif qui devait être mis en place, mais effectivement un retraité, aujourd'hui, c'est comment nous les indemnisons ?

Aujourd'hui, ils ne font plus partie de l'effectif, nous ne pouvons plus les compenser par des heures supplémentaires.

Aujourd'hui, en tous les cas, le mécanisme n'a pas été trouvé pour les retraités.

C'est la difficulté que nous avons, le fait qu'ils ne soient plus à l'effectif et comment nous les indemnisons.

Nous avons trouvé un dispositif d'heures supplémentaires applicable pour les actifs et uniquement pour les personnes plaignantes.

Là effectivement, je rappelle sur la PFA, c'est en cours.

Sur le deuxième, c'est Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures, IEMP.

Nous avons reçu un courrier au 1^{er} décembre 2011 qui a été enregistré le 02 décembre 2011 et qui concerne 107 agents.

107 agents m'ont écrit pour réclamer le rappel de cette Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures, IEMP, qu'ils n'ont perçue qu'à deux reprises, décembre 2001 et juin 2002.

Ils invoquent une délibération du 14 décembre 2001 qui mettait en place l'IEMP comme un des outils du régime indemnitaire et prétendent qu'aucune délibération n'est venue mettre fin à ce dispositif.

En décembre 2001 et juin 2002, les arrêtés d'attribution précisent bien que c'est pour ces seuls mois et les délibérations prises successivement sur l'IEMP semblent être claires et conformes.

Le montant total du recours pour les agents de la ville et du CCAS concernant cette Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures se monte à 771 000 € au seul titre des rappels.

Là aussi, cela fait l'objet d'un contentieux. Les plaignants ont pris un avocat et la ville a pris un avocat. C'est le Tribunal Administratif qui tranchera, qui à tort, qui à raison et décidera également du montant. Nous en sommes là aujourd'hui. Dans quel délai ? Je suis incapable de répondre puisque c'est le délai du Tribunal Administratif, c'est un an, deux ans, trois ans ? Plus ?

Nous en sommes là.

Tout est en cours, je pense que la procédure est respectée.

Voilà la réponse.

Et puis la deuxième question orale de Benjamin, « suite à la démission des représentants du personnel du CTP en septembre 2011, qu'en est-il ? »

Le CTP ne s'est toujours pas réuni. Le Comité Technique Paritaire est composé d'une manière paritaire d'élus et de représentants du personnel.

Ce Comité Technique Paritaire se réunissait pratiquement deux fois par an.

Les représentants du personnel ont démissionné de ce Comité Technique Paritaire.

Un courrier a été envoyé aux suivants de liste puisque quand les titulaires démissionnent, ce sont les suivants de liste qui peuvent intégrer le CTP.

Un courrier leur a été adressé par la ville, aucune réponse de leur part.

Pour le prochain CTP qui sera convoqué très prochainement, un courrier sera adressé évidemment, non pas aux démissionnaires puisqu'ils ont démissionné, mais aux suivants de liste.

Ils seront convoqués, viendront-ils ? Ne viendront-ils pas ?

Et effectivement, si ces suivants de liste qui deviennent titulaires pour le moment, ne se présentent pas, il n'y a pas de CTP bien sûr et nous aurons recours à un tirage au sort pour désigner, parmi le personnel, tout le personnel titulaire, les représentants du CTP.

Voilà la procédure qui sera adoptée.

Voilà Benjamin.

Ecoutez, la séance du Conseil est terminée, il est 21h15, je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15
